

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche



Evaluation de la Charte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Rapport d'évaluation



Patrick SMITH – Louis TERRIER

Mars 2009



PILOTAGE : SOPHTE DEVELOPPEMENT
Chemin des Violettes – 84570 MORMOIRON
Tél/Fax 04 32 85 05 15 – www.sophte.com – E.mail louis.terrier@sophte.com

1. RAPPEL METHODOLOGIQUE	4
1.1. LE REFERENTIEL DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET INDICE STRATEGIQUE (Is).....	4
1.2. UN REFERENTIEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET INDICE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (IDD)	5
2. REALISATIONS ET RESULTATS	10
2.1. NOMBRE, MONTANT ET REPARTITION THEMATIQUE DES ACTIONS.....	10
2.2. PREMIERE APPROCHE DES RESULTATS	13
2.2.1. <i>Paysages et urbanisme</i>	14
2.2.2. <i>Patrimoine naturel et environnement</i>	17
2.2.3. <i>Agriculture</i>	19
2.2.4. <i>Forêt et filière bois</i>	22
2.2.5. <i>Artisanat, commerce et industrie</i>	25
2.2.6. <i>L'accueil</i>	29
2.2.7. <i>Tourisme, randonnée de pleine nature</i>	31
2.2.8. <i>Culture</i>	34
2.2.9. <i>Education/communication</i>	37
2.3.	39
REGARD GLOBAL SUR LES ACTIONS DE L'ÉCHANTILLON	39
2.3.1. <i>Au regard des trois piliers et de l'indice « Développement durable »</i>	39
2.3.2. <i>Au regard de l'indice de développement durable</i>	40
2.3.3. <i>Au regard de l'indice stratégique (pertinence, cohérence interne et externe, efficacité)</i>	41
3. DISPOSITIFS ET MOYENS.....	42
3.1. LES RESSOURCES HUMAINES (EQUIPE PARC).....	42
3.2. LES MOYENS FINANCIERS.....	45
3.2.1. <i>Contribution statutaire et fonctionnement</i>	45
3.2.2. <i>Ressources humaines et moyens financiers</i>	47
3.3. LES INSTANCES DU SMPNRMA.....	48
3.4. LE CONTRAT DE PARC 2004-2008 ET PLAN PARC	50
3.4.1. <i>Le contrat de parc 2004-2008</i>	50
3.4.2. <i>Le Plan Parc</i>	52
3.5. LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT.....	55
3.5.1. <i>Convention d'application entre l'Etat et le Syndicat Mixte du Parc naturel des Monts d'Ardèche (SMPNRMA)</i>	55
3.5.2. <i>Convention spécifique préalable à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions pour la mise en œuvre de la Charte du PNRMA</i>	57
3.5.3. <i>Convention-cadre spécifique avec le Conseil général de l'Ardèche ENS (2004-2008)</i>	57
3.5.4. <i>Convention d'articulation entre PNR et Pays de l'Ardèche Méridionale</i>	57
3.5.5. <i>Convention d'articulation entre PNR et CDRA Valence Drôme Ardèche Centre (VALDAC)</i>	58
3.5.6. <i>Autres convention(s)</i>	59
3.6. LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	59
3.7. LES APPELS A PROJETS.....	59
3.7.1. <i>Leader +</i>	59
3.7.2. <i>Pôle d'Excellence Rurale (P.E.R)</i>	63
3.8. CONSTATS.....	64
4. CONCLUSIONS EVALUATIVES	66
4.1. JUGEMENT EVALUATIF SUR LA BASE DES CRITERES NORMATIFS	66
4.1.1. <i>Une pertinence avérée mais la nécessité d'un rééquilibrage entre les différentes missions en particulier de la dimension patrimoniale</i>	66
4.1.2. <i>Une cohérence qui présente des marges de progression significatives</i>	67
4.1.3. <i>Une cohérence interne à parfaire</i>	69



4.1.4	<i>Cohérence externe (Leader+, PER,...) tout à fait satisfaisante</i>	69
4.1.5	<i>Une efficacité à conforter</i>	69
4.1.6	<i>Une bonne efficience</i>	70
4.2	JUGEMENT EVALUATIF A PARTIR DU CROISEMENT DES INDICES STRATEGIQUES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	72
5.	PRECONISATIONS	76
5.1.	PRECONISATIONS EN LIEN AVEC LA PERTINENCE ET L'EFFICACITE	76
5.2.	PRECONISATIONS EN LIEN AVEC LA COHERENCE ET L'EFFICIENCE	84



1. Rappel méthodologique

Le cahier des charges précise qu'il n'est pas attendu une évaluation exhaustive "des quelques 280 actions programmées entre 2001 et 2006" par le Parc. Cependant ce sont les **actions initiées entre 2001 et 2007 par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche qui ont prises en considération** pour pouvoir disposer d'une base d'échantillonnage représentative des actions conduites.

Pour s'inscrire dans la méthodologie d'évaluation portée par la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux, il a été fait le choix de **regrouper les 547 actions de la période 2001 – 2007 en 140 « grappes d'actions¹ »** notion qui fait directement référence à celle de "projet" de la méthodologie de la FNPNR.

Parmi elles, 43 grappes d'actions représentatives des missions du Parc ont été sélectionnées par le groupe projet évaluation (composé des chargées de mission du Parc), et 10 autres ont fait l'objet d'un tirage au sort, afin de limiter les effets de biais éventuels, pour finalement obtenir **un échantillon d'évaluation constitué de 53 grappes d'actions.**

Chacune des grappes d'actions a ensuite fait l'objet d'une notation sur la base de deux indices remarquables :

- **Un indice stratégique** défini à partir des critères normatifs de l'évaluation ;
- **Un indice de développement durable** calculé à partir de l'appréciation de la prise en compte des piliers du développement durable.

1.1. Le référentiel de l'évaluation des politiques publiques et indice stratégique (Is)

Conformément au cahier des charges, l'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre de la Charte du PNR des Monts d'Ardèche s'appuie sur le référentiel normatif de l'évaluation des politiques publiques. Ce référentiel repose sur l'appréciation de **quatre critères** que l'on peut décliner au travers d'un questionnaire évaluatif :

¹ Une grappe d'action est constituée d'actions qui présentent des éléments de similitude de contenus ou de démarches méthodologiques,



- **Pertinence** (appréciation de l'adéquation des objectifs avec les enjeux du territoire)
- **Cohérence** (appréciation des l'adéquation des moyens et des dispositifs mis en œuvre au regard des objectifs retenus)
- **Efficience** (appréciation de réalisations effectuées et des résultats obtenus au regard des moyens déployés et des dispositifs)
- **Efficacité** (appréciation des réalisations et résultats au regard des objectifs fixés).

Trois de ces quatre critères ont servi de base à la définition d'un indice stratégique à même de caractériser l'action ou la « grappe d'actions ».

Pour calculer l'Indice stratégique (Is) d'une action ou d'une « grappe d'actions », chacun des critères ci-dessous fait l'objet d'une question à laquelle il fallait répondre par *oui* ou par *non*. Le nombre de réponse « *oui* » obtenu aux quatre questions constitue la note de l'Is.

L'action / la grappe d'actions...	oui / non
... contribue-t-elle effectivement à répondre à une problématique, un enjeu du territoire, tels que définis dans la charte ? (pertinence)	
... présente-t-elle des synergies avec d'autres actions / grappes d'actions mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire ? (cohérence interne)	
... présente-t-elle des synergies / interactions avec d'autres politiques mises en œuvre concomitamment sur le territoire ? (cohérence externe)	
... a-t-elle donné lieu à des réalisation et/ou obtenu des résultats satisfaisants au regard des objectifs qui lui avaient été assignés ? (efficacité)	

1.2. Un référentiel du développement durable et indice de développement durable (idd)

L'indice de développement durable qualifie l'action ou la grappe d'actions au regard de sa contribution au développement durable, compris comme l'intégration de **quatre piliers** :

- **Pilier économique** : un développement qui permette la création de richesse et la satisfaction des besoins du territoire en biens et



services, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

- **Pilier social** : un développement qui permette à chaque individu d'accéder à des prestations satisfaisant ses besoins essentiels, sans compromettre la capacité des générations futures à bénéficier a minima des mêmes garanties.
- **Pilier environnemental** : un développement qui valorise les richesses naturelles du territoire sans compromettre la capacité des générations futures à en bénéficier et à les valoriser à leur tour.
- **Pilier gouvernance** : un exercice des pouvoirs économiques, politiques et administratifs qui soit participatif, transparent, responsable, efficace et équitable, et qui s'assure que les décisions d'allocation des ressources fassent l'objet d'un large consensus dans la société locale, sans exclusion d'aucun acteur ou groupe d'acteurs.

Afin de calculer l'indice de développement durable (Idd) d'une action ou d'une grappe d'actions, chacun des piliers ci-dessus a fait l'objet de 5 questions auxquelles il faut répondre par *oui* (1) ou par *non* (0). Le nombre de réponse « *oui* » détermine la note pour le pilier considéré. L'Idd est la moyenne des quatre notes ainsi obtenues.

Pilier économique

L'action / la grappe d'actions...	oui / non
... contribue-t-elle à l'attractivité, l'ouverture ou la diversité économique du territoire ?	
... contribue-t-elle au développement, au maintien ou à la création d'activité par les acteurs locaux (entreprises, associations, administrations, particuliers...)?	
... contribue-t-elle à l'amélioration de la situation de l'emploi sur le territoire ?	
... contribue-t-elle à répondre à une demande jusque-là non, insuffisamment ou inégalement satisfaite sur le territoire ?	
... contribue-t-elle à l'augmentation des recettes fiscales locales et à la capacité d'intervention future des collectivités locales ?	

Pilier social



L'action / la grappe d'actions...	oui / non
... contribue-t-elle à l'élévation des compétences et qualifications sur le territoire ?	
... contribue-t-elle à l'intégration sociale et la lutte contre les discriminations (d'âge, de genre, de nationalité, de race, de convictions...)?	
... contribue-t-elle de façon spécifique à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ?	
... contribue-t-elle à l'amélioration des capacités locales d'accompagnement des publics en difficulté ou en situation d'exclusion ?	
<p>... contribue-t-elle à l'amélioration de <u>l'accès pour tous à au moins l'un des quatre domaines suivants</u> ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la santé et les prestations sociales ➤ un logement décent et adapté ➤ la culture ➤ l'identité locale 	

Pilier environnemental

L'action / la grappe d'actions...	oui / non
... a-t-elle donné lieu à une prise en compte préalable des impacts et risques environnementaux (ex : étude d'impact...)?	
... a-t-elle inclus des dispositifs d'atténuation des impacts environnementaux ?	
... contribue-t-elle à l'éducation et la sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux environnementaux ?	
... contribue-t-elle au développement de pratiques éco-citoyennes concrètes ?	
<p>... contribue-t-elle à la préservation de la ressource sur <u>au moins un des domaines suivants</u> ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les paysages ➤ l'eau ➤ les milieux naturels (faune, flore, biodiversité) ➤ le patrimoine ➤ la qualité de l'air 	

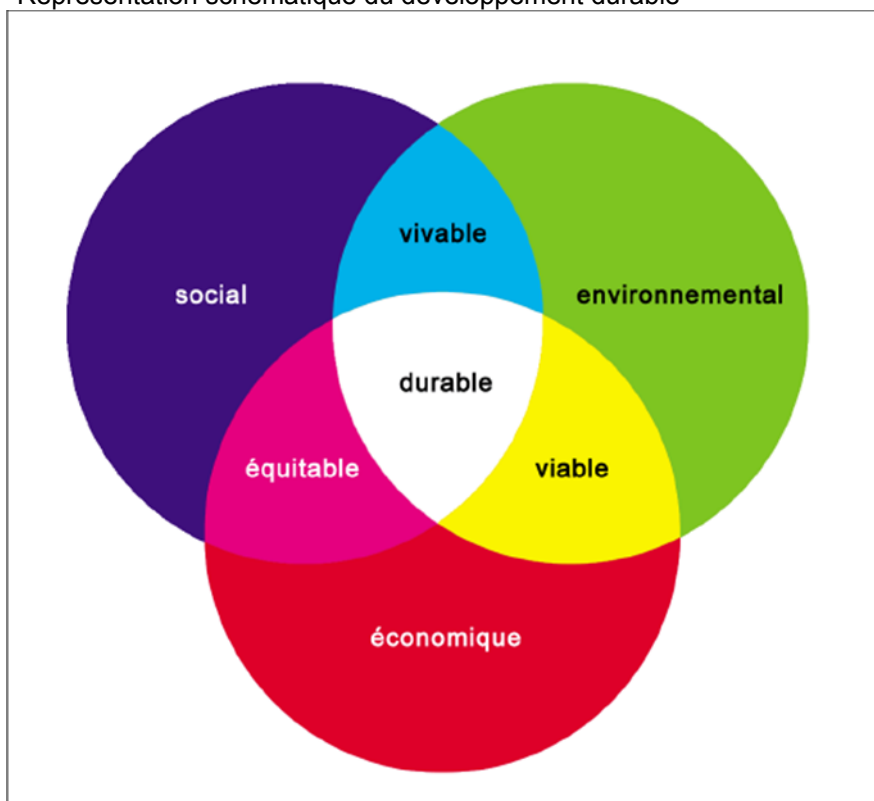


Pilier bonne gouvernance

L'action / la grappe d'actions...	oui / non
... est-elle innovante, dans son contenu ou dans sa mise en œuvre ?	
... a-t-elle donné lieu à un travail partenarial nouveau ou exemplaire ?	
... a-t-elle donné lieu à une approche caractérisée par l'intersectorialité et le décroisement des acteurs ?	
... a-t-elle donné lieu à un processus de redevabilité (capitalisation, communication, diffusion) ?	
... contribue-t-elle au renforcement des capacités locales d'intervention et d'action (caractère formatif ou responsabilisant) ?	

Une fois évaluées, les grappes d'actions ont été positionnées sur le graphique ci-dessous en fonction des notes obtenues pour 3 des 4 piliers. Il faut que la note ou les notes obtenues soi(en)t supérieure(s) à 3 pour que la grappe d'actions soit positionnée dans le graphique.

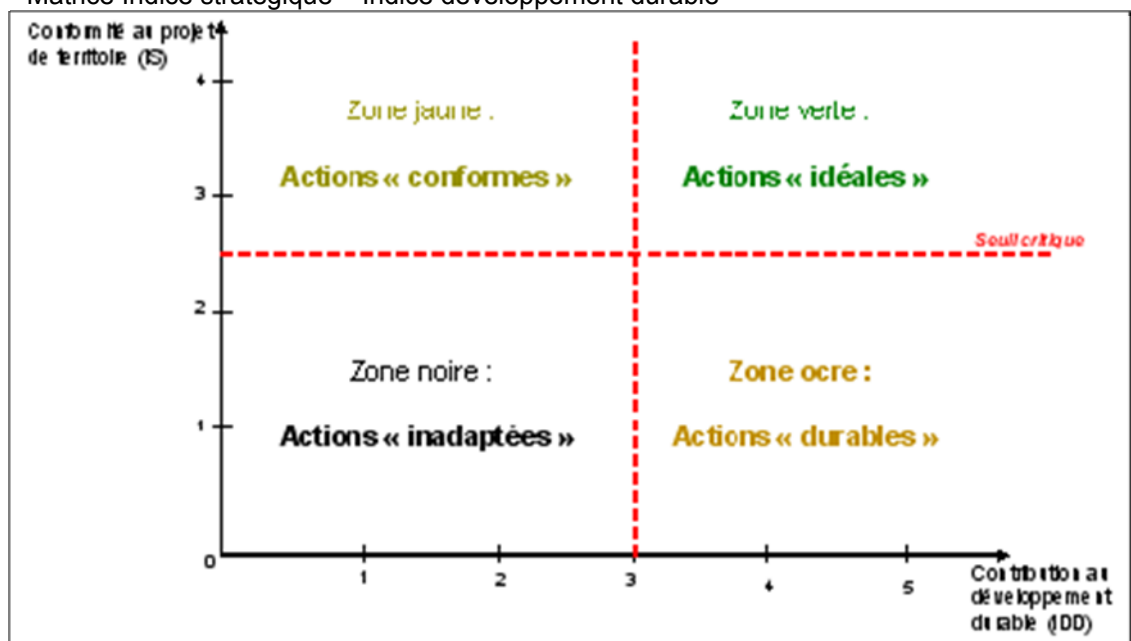
Représentation schématique du développement durable



La synthèse de l'ensemble des notations a pour sa part été effectuée au travers d'une matrice définissant **quatre zones** : **actions idéales**, **actions conformes**, **actions durables**, **actions à revoir**, dans laquelle chaque action ou grappe d'actions a été positionnée, en fonction de son Indice stratégique (Is) et de son Indice de développement durable (Idd).

Les axes qui délimitent les 4 zones sont positionnés soit à partir de la moyenne arithmétique de l'échelle de notation (2 pour Is et 2,5 pour Idd) soit à partir de l'Is moyen et de l'idd moyen de l'ensemble de l'échantillon.

Matrice Indice stratégique – Indice développement durable



2. Réalisations et résultats

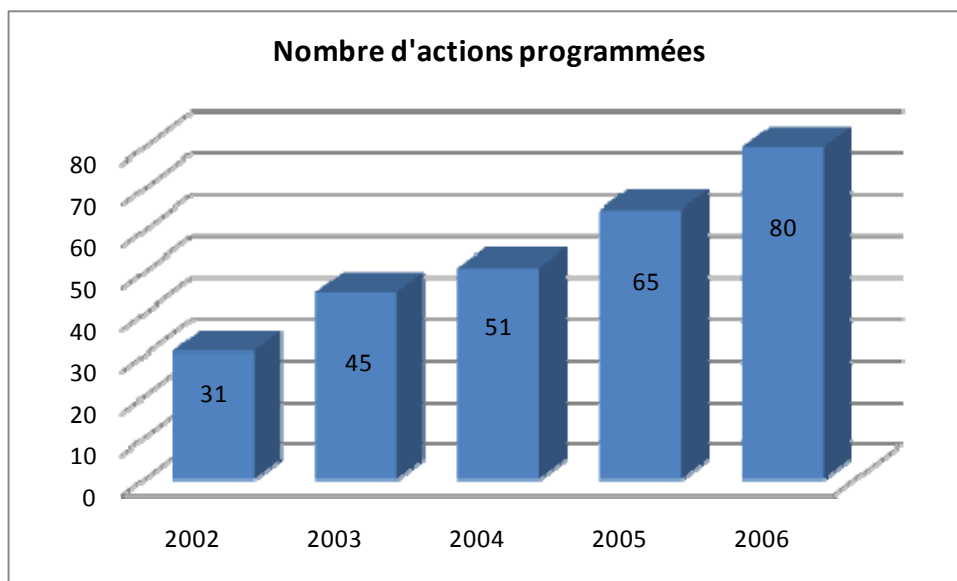
L'approche des réalisations et des résultats permet de porter un jugement évaluatif au travers de deux critères : **l'efficience et l'efficacité**.

Compte-tenu de l'absence d'objectifs à atteindre précisément définis dans la charte, il est difficile de se prononcer sur l'efficacité (mise en perspective des réalisations et des résultats au regard des objectifs assignés).

Pour mémoire, le champ de l'évaluation portait sur les actions conduites jusqu'au 31/12/2006.

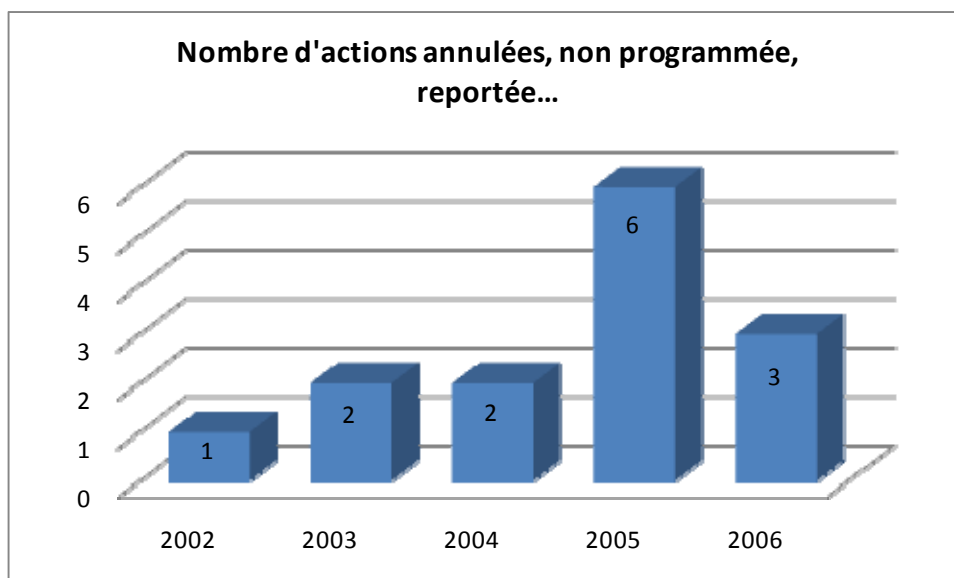
2.1. Nombre, montant et répartition thématique des actions

- L'évolution du nombre annuel de fiches-action traduit la montée en puissance progressive de l'activité du SMPNRMA jusqu'en 2006. A partir de 2007, le nombre d'actions programmées annuellement se stabilise aux alentours de 70 actions.



Source : SM PNR MA

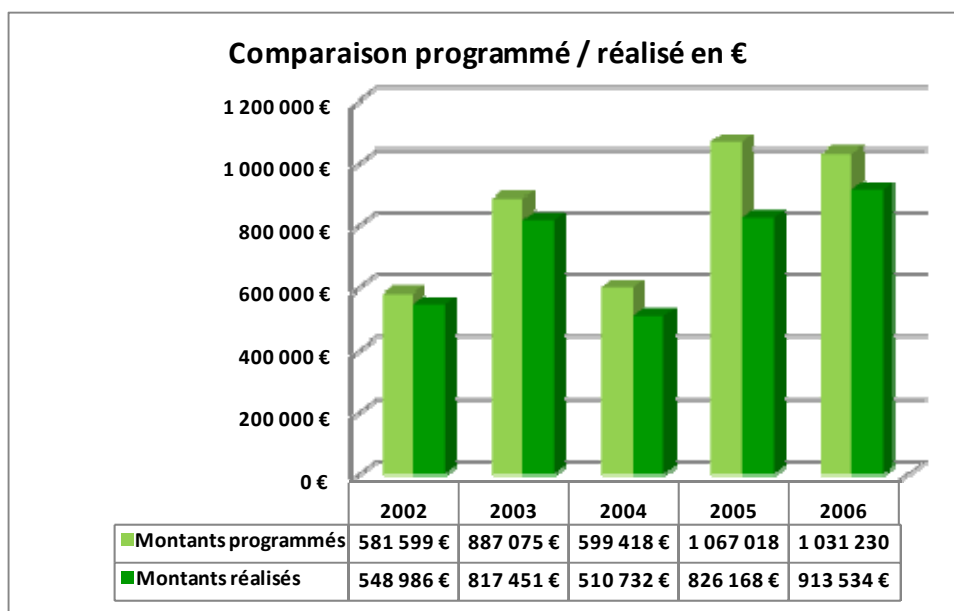
- Sur la période 2002-2006, le nombre d'actions programmées puis abandonnées reste marginal puisqu'il se situe, selon les années, autour de 4% sauf en 2005 où il atteint près de 9%.



Source : SM PNR MA

En 2005, 5 des 6 actions abandonnées sont des actions de l'axe 2 de la Charte. Parmi les cinq actions de l'axe 2, trois actions relèvent de l'orientation stratégique "artisanat, commerce, industrie".

- L'examen des montants totaux programmés par année (entre 2002 et 2006) confirme cette première analyse de la montée en puissance l'activité du SMPNRMA.



Source : SM PNR MA

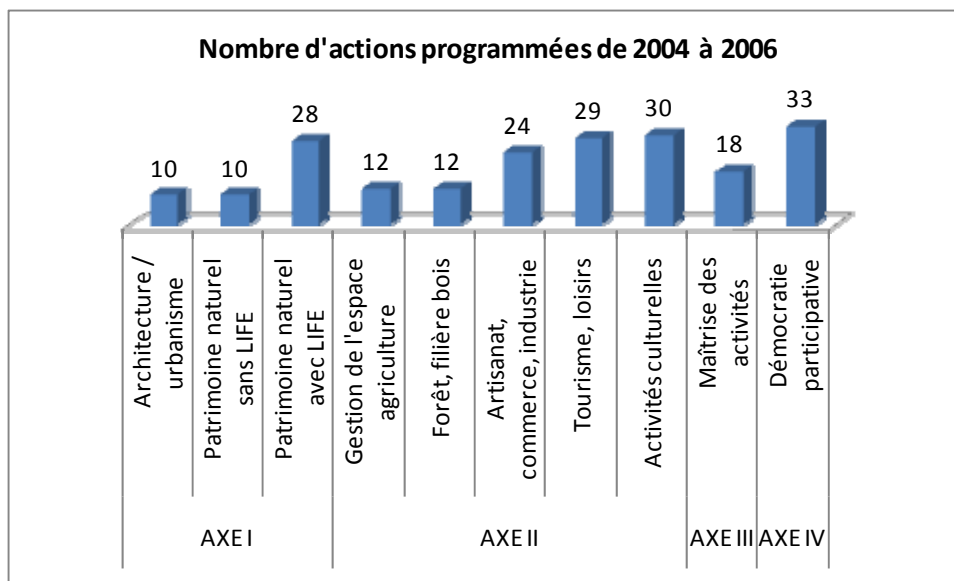
Plusieurs éléments se combinent pour expliquer les écarts entre programmé et réalisé :



- Un plus grand nombre de dépenses réalisées inférieures aux dépenses prévisionnelles que de dépenses réalisées supérieures ;
- Des actions non achevées pour lesquelles le niveau de réalisation est encore partiel ;
- Des dépenses prévisionnelles qui incluent des actions abandonnées.

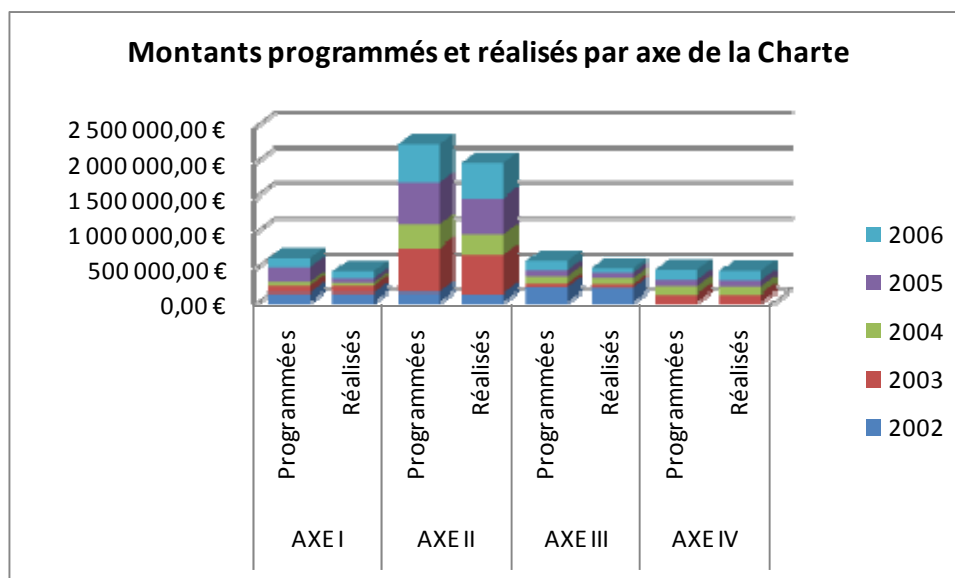
Comme pour le nombre d'actions programmées, l'examen des données indique qu'il y a, à partir de 2005, une stabilisation des montants programmés sur des montants légèrement supérieurs à 1.000.000 €.

- L'examen de la répartition selon les axes de la Charte du nombre d'actions programmées, sur la période 2004-2006, montre la large prédominance de l'axe II (axe qui renvoie principalement à la mission de "Contribution au développement économique, social, culturel et de qualité de vie") sur les autres axes.



Source : SM PNR MA

Il en est de même pour les montants financiers programmés et réalisés.



Source : SM PNR MA

- Il convient également de noter que, pour la période 2002 -2006, seules 2 actions avec une autre maîtrise d'ouvrage autre que celle du SMPNRMA (Etude source Désaignes par le SIVOM de Lamastre et le guide de bonne conduite des pratiquants d'activités motorisées porté par le comité des randonnées non motorisées) ont été identifiées.

2.2. Première approche des résultats

Bien qu'incomplètement satisfaisant d'un point de vue méthodologique, il a été retenu le principe d'effectuer l'approche de ce critère d'évaluation à partir de :

- l'appréciation des familles thématiques d'actions au regard des objectifs que constituent les missions² d'un PNR ;
- la dimension développement durable des grappes d'actions ;
- l'autoévaluation par le groupe projet évaluation du niveau d'investissement des objectifs de la Charte.

² Mission 1: Protection du patrimoine du territoire – Mission 2: Contribution à l'aménagement du territoire – Mission 3: Contribution au développement économique, culturelle, ... - Mission 4: Organisation, accueil, éducation et information du public – Mission 5: Expérimentation, exemplarité, innovation dans le domaine des missions précédentes



2.2.1. Paysages et urbanisme

Au regard des missions d'un PNR³

Thématiques		Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5
Paysages et urbanisme	Comprendre les structures paysagères et leurs évolutions pour préserver et valoriser le territoire	X	X			X
	Identifier le patrimoine bâti caractéristique et préserver des éléments remarquables du bâti		X			
	Préserver et améliorer les points de vues représentatifs		X			X
	Favoriser un développement urbain de qualité et préserver les caractéristiques architecturales et urbaines du territoire		X			X
	Maîtriser l'affichage publicitaire et harmoniser la signalétique		X		X	

... les grappes d'actions de cette thématique :

- Contribuent toutes à l'aménagement du territoire ;
- Participent également de façon significative à la mission d'expérimentation, d'exemplarité voire d'innovation ;
- Contribuent de façon plus anecdotique aux missions de « protection du patrimoine du territoire » et « d'organisation, d'accueil, d'éducation et d'information du public » ;
- Répondent pour la plupart de leurs déclinaisons à au moins une des missions du Parc ;

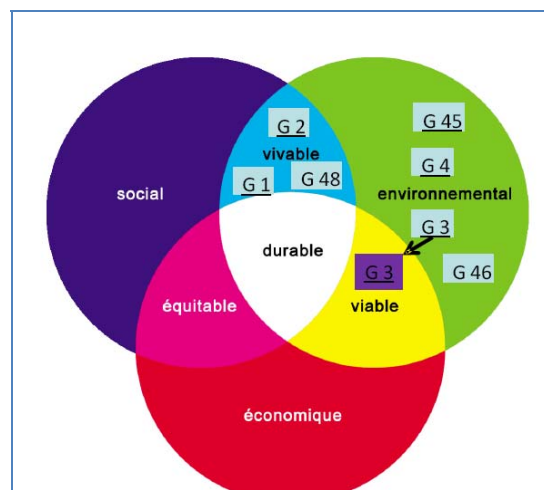
Au regard des piliers du développement durable

... les actions de cette thématique s'inscrivent de façon globalement satisfaisante dans les piliers du développement durable avec un nombre significatif d'entre elles à l'intersection d'au moins 2 des 3 piliers (graphique ci-dessous) ;

³ Mission 1: Protection du patrimoine du territoire – Mission 2: Contribution à l'aménagement du territoire – Mission 3: Contribution au développement économique, culturelle, ... - Mission 4: Organisation, accueil, éducation et information du public – Mission 5: Expérimentation, exemplarité, innovation dans le domaine des missions précédentes



G 1	Plan de développement de la vallée de la Drobie
G 2	Réflexion sur le développement de l'éolien
G 3	Charte signalétique
G 4	Cahiers de recommandations architecturales
G 45	Observatoire des paysages
G 48	Fonds d'urbanisme
G 46	Aide pour la rénovation des toitures en lauzes



Au regard des Indices stratégique (Is)

Grappes d'actions évaluées

Actions	Intitulé	ECO	SOC	ENV	GOUV	Idd	P	Ci	Ce	E	IS
G1	Plan de développement de la vallée de la Drobie	2	3	5	4	3,5	1	1	1	1	4
G2	Réflexion sur le développement de l'éolien	1	3	3	5	3	1	1	1	1	4
G3	Définition d'une charte signalétique	1	1	3	5	2,5	1	1	1	1	4
G4	Edition de cahier de recommandations architecturales	0	2	4	4	2,5	1	1	1	1	4
G45	Observatoire des paysages	0	1	3	3	1,75	1	1	1	1	4
G46	Aide pour la rénovation des toitures en lauzes	2	1	3	2	2	1	1	0	1	3
G48	Fonds d'urbanisme	2	3	3	4	3	1	1	0	1	3

P = pertinence / Ci = Cohérence interne / Ce = Cohérence externe / E = efficacité

- Toutes les actions ou grappes d'actions de l'échantillon sont pertinentes, sont en cohérence avec d'autres actions ou grappes d'action découlant de la mise en œuvre de la Charte (cohérence interne) et sont efficaces (des réalisations et des résultats conforme aux objectifs)
- Deux grappes d'actions "Fonds d'urbanisme" et "Aide pour la rénovation des toitures en lauzes" sont appréciées comme n'ayant pas de cohérence externe.

Autoévaluation du groupe projet évaluation & commentaires

Le tableau ci-dessous reprend pour les objectifs en lien avec cette thématiques, l'avis du groupe projet évaluation.



1. Un territoire d'exception (Valorisation des ressources)	1.1 Le parc identifie et valorise ses paysages	Parfaire la connaissance des paysages au sein d'un observatoire	XXX
		Maintenir la qualité et l'équilibre global des paysages	X
		Gérer et préserver les paysages exceptionnels	X
		Travailler en périphérie du Parc	X
		Faire connaître et reconnaître les paysages	XXX
3. Un environnement préservé (maîtrise des activités)	3.1 Le Parc encourage un urbanisme cohérent	Accompagner la planification urbaine	XXX
		Développer un urbanisme de qualité	XXX
		Participer à l'embellissement des centres urbains	
		Participer aux études, encourager la recherche et communiquer	X

Tableau : niveau d'investissement des objectifs de la Charte : XXX = fortement investi ; XX = en partie investi ; X = peu investi / En rouge domaine non investi.

Pour la mesure « le parc identifie et valorise des paysages » un investissement fort a porté sur les objectifs en lien avec la connaissance (observatoire) et le porter à connaissance. En revanche, les aspect de gestion et de préservation des paysages exceptionnels ainsi que le maintien de la qualité et de l'équilibre des paysages ont été pour leur part peu investi. Cela renvoie en grande partie à la non réalisation d'un travail systématique sur les paysage de référence type le travail entrepris sur le paysage de la Drobie (réalisation d'un PDD).

Si la mesure « le Parc encourage un urbanisme cohérent » a été pour l'essentiel fortement investi, il ressort de différents entretiens qu'il n'en demeure pas moins un enjeu déterminant sur les secteurs d'influence de la ville (cf. Plan Parc) où l'approche des documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale reste marginale.

De cette analyse et de l'examen des réalisations au regard des objectifs affichés dans le Plan Parc (Cf. § 2.4 page 17-18), il ressort que si les actions menées sont de qualité, plusieurs objectifs affichés ne sont que partiellement atteints et l'impact des actions conduites reste souvent discret au regard des enjeux.

Les actions de cette thématique gagneraient à passer de la relative confidentialité des actions expérimentales et/ou exemplaires (PDD, Charte paysagère par exempte) à une application plus étendue et/ou nécessitant un travail plus systématique à l'échelle des Communautés de communes (urbanisme en particulier).

Enfin le lien entre patrimoine bâti et les caractéristiques architecturales d'une part et le développement économique d'autre part, devrait être approfondi (Ex. relance d'une filière autour de la lauze). Ces efforts posent la question de l'adéquation des moyens humains aux objectifs affichés.



2.2.2. Patrimoine naturel et environnement

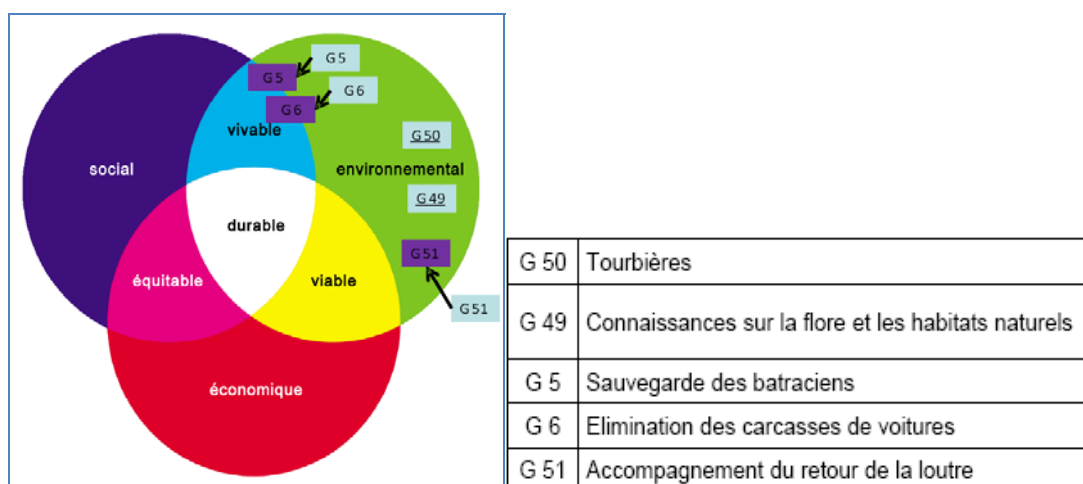
Au regard des missions d'un PNR⁴

Thématiques		Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5
Patrimoine naturel et Environnement :	Connaître et caractériser le patrimoine naturel des Monts d'Ardèche	X				
	Préserver les milieux et les espèces au travers de leur milieu	X				
	Faire connaître et valoriser le patrimoine naturel et les actions visant sa préservation				X	
	Participer à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques	X			X	
	Optimiser la gestion des déchets	X			X	X
	Encourager les économies d'énergie et l'utilisation des ressources locales		X	X		X

Les actions de cette thématique :

- Répondent principalement à deux des cinq missions : « la protection du patrimoine du territoire » et « l'organisation, l'accueil, l'éducation et l'information du public » ;
- La moitié des déclinaisons de la thématique répondent à au moins 2 des missions du Parc ;

Au regard des piliers du développement durable



⁴ Mission 1: Protection du patrimoine du territoire – Mission 2: Contribution à l'aménagement du territoire – Mission 3: Contribution au développement économique, culturelle, ... - Mission 4: Organisation, accueil, éducation et information du public – Mission 5: Expérimentation, exemplarité, innovation dans le domaine des missions précédentes



Les grappes d'actions de cette thématique ont une dimension environnementale incontestable. Deux d'entre elles présentent également une dimension sociale avérée.

Au regard des Indices stratégique (Is)

Grappes d'actions évaluées

Actions	Intitulé	ECO	SOC	ENV	GOUV	Idd	P	Ci	Ce	E	IS
G49	Connaissances sur la flore et les habitats naturels	0	0	3	1	1	1	1	1	1	4
G5	Sauvegarde des batraciens	0	2	5	3	2,5	1	1	0	1	3
G50	Tourbières	0	1	4	4	2,25	1	1	1	1	4
G51	Accompagnement du retour de la loutre	0	1	2	2	1,25	1	0	0	1	2
G6	Elimination des carcasses de voitures	0	0	5	2	1,75	1	0	0	1	2

P = pertinence / Ci = Cohérence interne / Ce = Cohérence externe / E = efficacité

- Toutes les actions et grappes d'actions sont appréciées comme pertinentes et efficaces ;
- Deux grappes d'actions "Elimination des carcasses de voitures" et "accompagnement du retour de la loutre" apparaissent comme sans lien avec d'autres actions conduites dans le cadre de la Charte ou d'autres programmes portant sur le territoire.

Autoévaluation du groupe projet évaluation & commentaires

1. Un territoire d'exception (Valorisation des ressources)	1.2 Identifier, gérer et préserver le patrimoine	Compléter la connaissance du patrimoine naturel	XXX
		Protéger les espaces naturels d'intérêt majeur	XX
		Contribuer à la gestion du patrimoine courant	X
		Participer à la gestion de la faune et de la flore des Monts d'Ardèche	XX
		Mettre en valeur les sites naturels	X
		Développer la documentation pédagogique	X
3. Un environnement préservé (maîtrise des activités)	1.3 Le parc préserve et valorise son patrimoine géologique	Protéger et valoriser le patrimoine géologique	XX
		Coordonner les procédures, confronter les expériences	
	3.5 Le Parc participe à la gestion de l'eau	Protéger et gérer les milieux aquatiques	
		Accompagner les efforts en matière d'assainissement	
		Participer à la distribution et sécurisation en eau potable	
		Sensibiliser et former sur la gestion des rivières et zones humides	X
		Avoir une vision globale de la problématique des déchets	
	3.6 Le Parc participe à une gestion optimale des déchets	Participer à la résorption des décharges sauvages	XX
		Soutenir les initiatives novatrices	
		Informier, former, sensibiliser	X

Tableau : niveau d'investissement des objectifs de la Charte : XXX = fortement investi ; XX = en partie investi ; X = peu investi / En rouge domaine non investi.



Les objectifs en lien avec la connaissance des patrimoines naturels a été assez fortement investi. En revanche, les objectifs de gestion du patrimoine courant comme les actions de mise en valeur (cf. § 2.4 page 17-18) des sites naturels ou encore le développement de documentation pédagogique ou de sensibilisation ont été peu investis.

Le SMPNRMA est très en retrait sur l'ensemble des objectifs relatifs à la gestion de l'eau et reste peu acteur sur la question des déchets en dépit d'actions significatives sur les décharges sauvages.

2.2.3. Agriculture

Au regard des missions d'un PNR⁵

Thématiques		Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5
Agriculture	Comprendre les exploitations agricoles et leurs évolutions pour les accompagner			X		X
	Identifier et promouvoir les productions agricoles spécifiques			X		X
	Connaître et sauvegarder le patrimoine agricole			X		
	Développer la multifonctionnalité de l'agriculture	X		X		

Les actions de cette thématique :

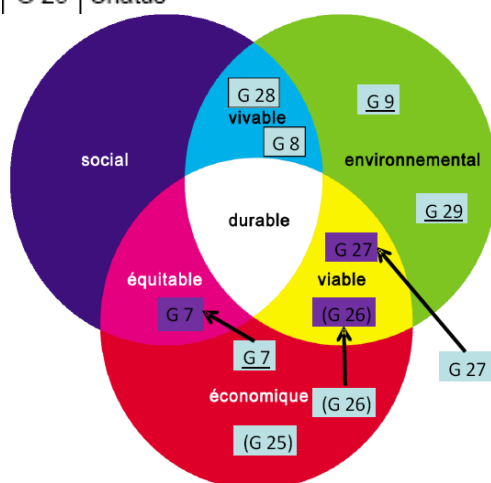
- S'inscrivent toutes dans la mission « contribution au développement économique,... » ;
- Répondent également à la mission d'expérimentation pour deux des quatre entrées de cette thématique ;

⁵ Mission 1 : Protection du patrimoine du territoire – Mission 2 : Contribution à l'aménagement du territoire – Mission 3 : Contribution au développement économique, culturelle, ... - Mission 4 : Organisation, accueil, éducation et information du public – Mission 5 : Expérimentation, exemplarité, innovation dans le domaine des missions précédentes



Au regard des piliers du développement durable

G 7	Pomme de terre de l'Eyrieux
G 29	Restauration de myrtille (Life)
G 9	Rénovation de la châtaigneraie traditionnelle
G 8	Fruits anciens
G 27	Structuration de la filière myrtille
G 25	Accompagnement de projets collectifs (agri)
G 28	Actions de restauration de terrasses (agri)
G 26	Chatus



- Les grappes d'actions de l'échantillon se trouvent, pour la plupart à la rencontre d'au moins deux des trois piliers du développement durable (vivable, viable et équitable) ;
- Le pastoralisme n'est peu voire pas concerné.

Au regard des Indices stratégique (Is)

Grappes d'actions évaluées

Actions	Intitulé	ECO	SOC	ENV	GOUV	Idd	P	Ci	Ce	E	IS
G25	Accompagnement de projets collectifs (agri)	3	1	2	3	2,25	1	1	1	0	3
G26	Chatus	3	0	1	2	1,5	1	1	1	0	3
G27	Structuration de la filière myrtille	2	2	2	5	2,75	1	1	0	1	3
G28	Actions de restauration de terrasses (agri)	0	3	3	1	1,75	1	1	0	1	3
G29	Restauration de myrtille (Life)	2	0	4	1	1,75	1	1	1	1	4
G7	Pomme de terre de l'Eyrieux	4	2	2	4	3	1	1	1	1	4
G8	Fruits anciens	2	3	5	4	3,5	1	1	0	1	3
G9	Rénovation de la châtaigneraie traditionnelle	2	0	3	0	1,25	1	1	1	1	4

P = pertinence / Ci = Cohérence interne / Ce = Cohérence externe / E = efficacité



- Toutes les grappes d'actions de cette thématique sont appréciées comme pertinentes et ayant une cohérence interne (synergie avec d'autres actions conduites dans le cadre de l'application de la Charte).
- Outre l'absence de cohérence externe pour 3 des grappes d'actions, il convient de relever le fait que 2 des grappes aient été appréciée comme manquant d'efficacité : "Accompagnement de projets collectifs" d'une part et "Chatus" d'autre part.

Autoévaluation du groupe projet évaluation & commentaires

2. Un territoire vivant (développement durable des activités)	2.1 Le Parc favorise une agriculture de qualité aux fonctions multiples	Favoriser le maintien et l'installation des agriculteurs	X
		Encourager la fonction environnementale de l'agriculture	XX
		Développer et promouvoir les productions agricoles de qualité	XXX

Tableau : niveau d'investissement des objectifs de la Charte : XXX = fortement investi ; XX = en partie investi ; X = peu investi / En rouge domaine non investi.

Les grappes d'actions sont plus fortement centrées sur l'approche produit que sur les dimensions environnementales ou de gestion de l'espace comme le confirme le fort investissement de l'objectif « développer et promouvoir les productions agricoles de qualités » et l'appréciation d'un investissement partiel de l'objectif « encourager la fonction environnementale de l'agriculture ».

Si le SMPNRMA est reconnu dans certaines filières (châtaigne) et/ou sur certains enjeux (MAET - Natura2000), il doit affirmer sa fonction de défricheurs par rapport à des problématiques peu ou pas traitées... (pastoralisme, installation) qui impactent directement et indirectement les enjeux de gestion de l'espace et des paysages.

Sur les 3 objectifs de la Charte, en matière d'agriculture, deux restent encore forts si ce n'est entiers :

- Le maintien et l'installation d'agriculteurs (article 19) ; objectif sur lequel le SMPNRMA s'est jusque-là peu engagé du fait de l'action des organisations agricoles dans ce domaine. Si ces organisations maîtrisent les outils de l'installation "classiques", pour autant ils ne permettent pas à eux seuls de répondre au défi posé. De plus, ces organisations sont généralement moins



bien armées pour répondre à des projets d'installation qualifiés "d'atypiques" (multi-activités, projets agri-rural, ...). Le partenariat avec les sites de proximité et le cadre de l'économie sociale et solidaire sont probablement des pistes à explorer ;

- L'encouragement à la fonction environnementale de l'agriculture (articles 20, 21 et 22) : c'est certainement sur cet objectif que la SMPNRMA est le plus attendu à l'avenir. Il ne s'est jusque là pas saisi de la dimension gestion de l'espace (dont le pastoralisme), de la gestion de la ressource en eau (en particulier dans sa dimension patrimoniale) et a peu investi l'intégration environnementale (agriculture bio, mesures agri-environnementales, l'intégration paysagère des exploitations). Les partenariats engagés avec "Agribio Ardèche" d'une part et celui réel avec la Chambre d'Agriculture sur les produits et les filières d'autre part pourraient être renforcé sur cette entrée.

2.2.4. Forêt et filière bois

Au regard des missions d'un PNR⁶

Thématiques		Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5
Forêt et filière bois	Développer les partenariats institutionnel et professionnel			X		
	Développer des outils de connaissance et de planifications forestières	X	X	X		
	Développer la multifonctionnalité forestière par des actions patrimoniales et des éco-gestions	X		X		
	Améliorer les conditions techniques et environnementales de l'exploitation forestière			X		X
	Développer de la filière bois		X	X		

Les actions de cette thématique :

- S'inscrivent toutes dans la mission de « contribution au développement économique » ;
- Ont pour la plupart une dimension transversale dans la mesure où elles répondent à au moins deux des missions ;

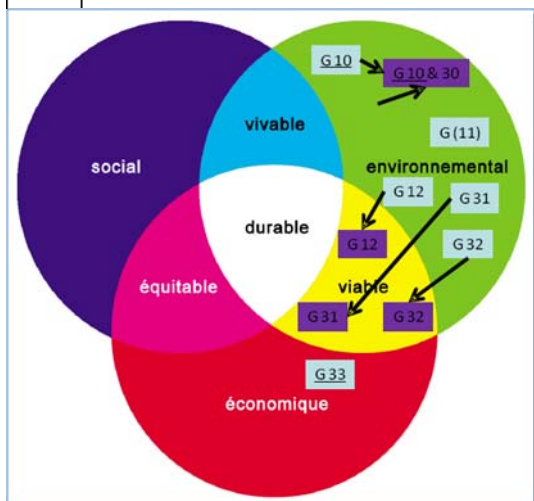
⁶ Mission 1 : Protection du patrimoine du territoire – Mission 2 : Contribution à l'aménagement du territoire – Mission 3 : Contribution au développement économique, culturelle, ... - Mission 4 : Organisation, accueil, éducation et information du public – Mission 5 : Expérimentation, exemplarité, innovation dans le domaine des missions précédentes



- Répondent pleinement pour certaines à la mission d'expérimentation de portée locale (débardage à cheval) et/ou d'exemplarité comme le financement d'une scierie mobile (LEADER +) et/ou d'innovation (opérations de désenclavement) ;

Au regard des piliers du développement durable

G 10	Charte de bonne gestion
G 33	Bois énergie
G 32	Débardage à cheval
G 12	Reconversion châtaigneraie en châtaigneraie bois
G 31	Gestion forestière différenciée
G 30	Formation à destination des propriétaires forestiers
G 11	Réserves domaniales



- Les grappes d'actions de l'échantillon s'inscrivent dans les piliers du développement durable et de façon assez marquée à la rencontre de l'environnemental et de l'économique ;

Au regard des Indices stratégique (Is)

Grappes d'actions évaluées

Actions	Intitulé	ECO	SOC	ENV	GOUV	Idd	P	Ci	Ce	E	IS
G10	Charte de bonne gestion	2	1	4	2	2,25	1	1	1	1	4
G11	Réserves domaniales	0	0	3	1	1	1	1	1	0	3
G30	Formation à destination des propriétaires forestiers	0	1	3	3	1,75	1	1	0	1	3
G31	Gestion forestière différenciée	1	1	4	2	2	1	1	0	1	3
G32	Débardage à cheval	2	1	4	3	2,5	1	1	0	1	3
G33	Bois énergie	3	1	2	3	2,25	1	1	1	1	4

P = pertinence / Ci = Cohérence interne / Ce = Cohérence externe / E = efficacité



- Outre la présence dans l'échantillon de ce thème de plusieurs grappes sans cohérence externe, la grappe d'actions "réserves domaniales" a été appréciée, par le groupe projet évaluation, comme non efficace du fait d'une absence de valorisation des inventaires dans une optique de sensibilisation. Ce point de vue, doit être ici tempéré, dans la mesure où pour les réserves domaniales "dirigées", l'information du public n'est pas une obligation et peut résulter d'une stratégie de protection délibérée... La grappe d'actions peut alors être appréciée comme efficace et l'Indice Stratégique passer de 3 à 4.

Autoévaluation du groupe projet évaluation & commentaires

Etat des lieux de l'atteinte des objectifs		Domaine investi	
2. Un territoire vivant (développement durable des activités)	2.2 Le Parc favorise une forêt de qualité aux fonctions multiples	Dynamiser la filière-bois	X
		Optimiser la gestion de l'espace et valoriser toutes les fonctions de la forêt	XXX
		Soutenir et améliorer l'exploitation forestière	XXX

Tableau : niveau d'investissement des objectifs de la Charte : XXX = fortement investi ; XX = en partie investi ; X = peu investi / En rouge domaine non investi.

Les actions réalisées ont, à ce jour, principalement porté sur 2 des 4 missions (gestion de la forêt et exploitation de la forêt). La dimension filière bois est encore peu abordée et le traitement du morcellement pas du tout. Sur ce dernier point, il faut constater que malgré le dispositif d'aide à l'échange de parcelles mis en place par la Région et le CRPF, il y a peu de réalisation.

Cette thématique fait l'objet de plusieurs partenariats :

- Convention avec l'Association Futaie Irrégulière (AFI) avec la mise en place de 3 placettes de démonstration ;
- Projet de Réserve biologique avec l'ONF: 2.000 ha en 3 secteurs pour mettre sous cloche la forêt ancienne et voir son évolution (changement climatique) ;
- Travail du CRPF sur les stations forestières, qui permet de distinguer les terroirs et de proposer pour chacun d'eux les modes de gestion les mieux adaptés (réseau de 300 placettes correspondant à 50 stations) et un objectif à terme de 25 types de station.



Bien que déjà investi fortement au travers des objectifs de la Charte, Forêt et Filière bois concentrent des enjeux qui restent forts (contribution à l'aménagement de l'espace, paysages, contribution au développement économique, biodiversité, changement climatique...).

Si les objectifs de gestion de l'espace forestier (article 26) et d'exploitation forestière (article 28) ont été largement investis, ceux de dynamisation de la filière bois (article 25) et de morcellement foncier (article 27) ne le sont pas, bien que plusieurs acteurs interviennent d'ores et déjà (consulaires, Pays, Fibois, l'interprofession, CRPF, ...) en faveur de l'un ou de l'autre de ces deux derniers objectifs.

Ce constat doit amener les partenaires et le SMPNRMA à s'interroger sur la valeur ajoutée attendue de l'intervention du SMPNRMA vis-à-vis de ces deux objectifs (développement du travail avec les regroupements forestiers ; renforcement des entreprises de 1^{ère} et 2^{de} transformation).

2.2.5. Artisanat, commerce et industrie

Au regard des missions d'un PNR⁷

Thématiques		Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5
Artisanat, commerce et industrie :	Soutenir, développer et promouvoir les activités économiques spécifiques au territoire			X	X	
	Favoriser la création, la transmission et l'accueil d'activités			X		
	Favoriser la créativité, l'innovation, la recherche et l'expérimentation				X	X
	Améliorer la performance environnementale des entreprises			X		X

Les actions de cette thématique :

- S'inscrivent très majoritairement dans le cadre de la mission « contribution au développement économique,... » le plus souvent de façon transversale à au moins une autre mission ;
- Celles de l'échantillon croisent, sauf une, au moins 2 des piliers du développement durable (viable et équitable) ;

⁷ Mission 1 : Protection du patrimoine du territoire – Mission 2 : Contribution à l'aménagement du territoire – Mission 3 : Contribution au développement économique, culturelle, ... - Mission 4 : Organisation, accueil, éducation et information du public – Mission 5 : Expérimentation, exemplarité, innovation dans le domaine des missions précédentes

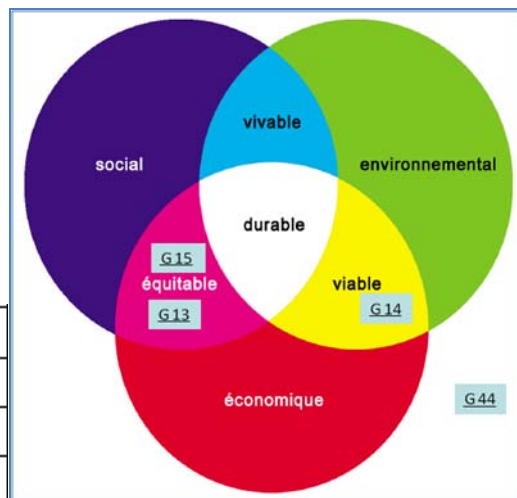


- La mission d'expérimentation, d'exemplarité ou d'innovation est assurée pour deux des quatre déclinaisons de cette thématique ;



Au regard des piliers du développement durable

G 14	Eco-trophée
G 13	Chemins de la création artisanat d'art
G 44	Observatoire économique
G 15	Carrefour de l'accueil



Des actions ou grappes d'actions bien positionnées dans la mesure où 3 sur 4 sont au croisement de 2 des 3 piliers (équitable et viable).

La seule action hors pilier est une action particulière qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'un outil d'aide à la décision en partenariat avec la Chambre de Métiers : l'observatoire du changement économique (type d'action pour lequel la grille d'évaluation utilisée s'est avérée peu adaptée).

Au regard des Indices stratégique (Is)

Grappes d'actions évaluées

Actions	Intitulé	ECO	SOC	ENV	GOUV	Idd	P	Ci	Ce	E	IS
G13	Chemins de la création artisanat d'art	4	3	1	4	3	1	1	1	1	4
G14	Eco-trophée	3	2	4	5	3,5	1	1	1	1	4
G15	Carrefour de l'accueil	3	4	0	5	3	1	1	1	1	4
G44	Observatoire économique	2	1	0	5	2	1	1	1	1	4

P = pertinence / Ci = Cohérence interne / Ce = Cohérence externe / E = efficacité

- Toutes les grappes d'actions de cette entrée thématique sont appréciées comme pertinentes, efficaces et cohérentes tant en interne qu'en externe.

Autoévaluation du groupe projet évaluation & commentaires

2. Un territoire vivant (développement durable des activités)	2.3 Le Parc soutient et valorise l'artisanat, le commerce et l'industrie	Favoriser l'installation de nouvelles activités	X
		Soutenir l'artisanat, le commerce et l'industrie	XX
		Améliorer l'environnement des entreprises	X
		Parfaire la connaissance du tissu économique	XX
3. Un environnement préservé (maîtrise des activités)	3.7 Le Parc maîtrise les créations ou extension de carrières et la recherche minière	Disposer d'un schéma prospectif et anticiper	
		Maîtriser l'impact des exploitations	X
		Préconiser les récupérations de matériaux	
		Former et sensibiliser les acteurs socio-professionnels et le grand public	

Tableau : niveau d'investissement des objectifs de la Charte : XXX = fortement investi ; XX = en partie investi ; X = peu investi / En rouge domaine non investi.

Une action forte qui a porté en particulier sur le soutien aux savoir-faire et aux productions emblématiques (gastronomie autour de la châtaigne, eaux minérales, bois de châtaignier, artisanat d'art, bijoux en plaqué...).

Le positionnement du SMPNRMA sur la création-transmission d'activités n'interfère apparemment pas avec les autres intervenants ce qui lui a permis de développer des habitudes de travail voire des partenariats avec les EPCI, le Pays et le CRDA, la Chambre de métiers mais aussi et surtout avec les Sites de proximité. L'entrée, création-transmission d'activités, est en lien étroit avec l'accueil de nouvelles populations et d'activités (LEADER+).

L'amélioration des performances environnementales des entreprises est un objectif qui a été peu investi (éco-trophée et guide d'information sur les déchets d'activités pour les entreprises) et qui présente pour le SMPNRMA des marges de progrès importantes : ZA, signalétique, déchets (DIB), éco-construction...

Les consulaires, signataires de la Charte, ont contribué principalement à deux des quatre objectifs de cette entrée :

- l'objectif de l'installation de nouvelles activités domaine "naturel" de leur intervention même si leur engagement apparaît moins dense que celui des Sites de proximité ;
- l'objectif de l'observatoire des changements économiques pour lequel c'est principalement la Chambre de Métiers qui s'est engagé auprès du SMPNRMA.



Sur l'objectif de soutenir à l'artisanat, le commerce et l'industrie, surtout centré sur les activités économiques spécifiques du territoire leur contribution n'apparaît pas significative. En revanche, ils y contribuent à travers les dispositifs types ORAC (opération de revitalisation de l'artisanat et du commerce), ORC (opérations rurales collectives) dont bénéficient en particulier le Pays de l'Ardèche Méridionale. Cependant ces dispositifs ne couvrent pas la totalité du territoire du PNR et ne permettent donc pas de répondre aux objectifs.

2.2.6. L'accueil

Au regard des missions d'un PNR⁸

Thématiques		Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5
Accueil :	Connaître les enjeux relatifs à l'accueil sur le territoire		x		x	
	Sensibiliser les acteurs locaux à l'accueil et les professionnaliser				x	
	Accompagner les porteurs de projets		x		x	
	Valoriser les Monts et Montagne d'Ardèche comme territoire d'accueil				x	

Les actions de cette thématique :

- Relèvent toutes de la mission « Organisation, accueil, éducation et information du public » et deux d'entre elles sont transversales à la mission de « contribution à l'aménagement du territoire » ;
- Contribuent, quelque soit la déclinaison dont elles relèvent, à la mise en œuvre d'une politique d'accueil efficace en dotant le territoire des outils nécessaires à une telle politique (observatoire des services, portail de l'accueil, analyse de l'offre de logements, sensibilisation de la population locale, etc.) ;

Au regard des piliers du développement durable

- Peu d'actions relevant directement de cette entrée thématique ont été prises en compte dans l'échantillon passé au crible du double référentiel (normatif et développement durable) ;

⁸ Mission 1: Protection du patrimoine du territoire – Mission 2: Contribution à l'aménagement du territoire – Mission 3: Contribution au développement économique, culturelle, ... - Mission 4: Organisation, accueil, éducation et information du public – Mission 5: Expérimentation, exemplarité, innovation dans le domaine des missions précédentes



Autoévaluation du groupe projet évaluation & commentaires

2. Un territoire vivant (développement durable des activités)	2.1 Le Parc favorise une agriculture de qualité aux fonctions multiples	Favoriser le maintien et l'installation des agriculteurs	X
		Encourager la fonction environnementale de l'agriculture	XX
		Développer et promouvoir les productions agricoles de qualité	XXX
	2.3 Le Parc soutient et valorise l'artisanat, le commerce et l'industrie	Favoriser l'installation de nouvelles activités	X
		Soutenir l'artisanat, le commerce et l'industrie	XX
		Améliorer l'environnement des entreprises	X
		Parfaire la connaissance du tissu économique	XX
	2.6 Le Parc coordonne et encourage les activités culturelles et l'expression artistique	Promouvoir les activités culturelles	XXX
		Encourager les échanges culturels	XXX
		Soutenir la création artistique	XXX
	2.8 Le Parc participe au maintien et au développement des services à la population	Participer à l'optimisation des services aux populations	X
		Encourager la réinsertion sociale	
		Participer au maintien de l'offre de transports collectifs	
	2.9 Le Parc soutient les initiatives pour la création et l'amélioration du logement	Optimiser l'offre de logement	

Tableau : niveau d'investissement des objectifs de la Charte : XXX = fortement investi ; XX = en partie investi ; X = peu investi / En rouge domaine non investi.

Comme en témoigne l'autoévaluation, les éléments de la politique d'accueil mise en œuvre par le SMPNRMA se retrouvent essentiellement au travers de l'entrée « développement économique » d'une part et « culturelle » d'autre part.

L'entrée « services », bien que bénéficiant du programme Leader+ (fiche n°4 – 41 opérations – une enveloppe passée de 10 à 14%) a globalement été peu investie au-delà de la dimension culturelle. Néanmoins, le programme Leader+ aura permis sur l'entrée « services » des opérations innovantes de services itinérants et une action significative sur les services dédiées à la petite enfance – jeunesse.

L'entrée « logement », également peu investie, a, elle aussi, bénéficié du programme Leader+ (fiche n°3 « attractivité des villages et logements – une enveloppe ramenée de 21 à 13%). LEADER a apporté un cofinancement au fonds d'urbanisme support de la politique d'habitat à l'échelle des communautés de communes.

A noter aussi que le Parc est allé en partenariat avec le Pays Ardèche Méridionale sur le champs de la politique habitat innovant en répondant à un appel à projet régional.



Cela a permis au Parc aussi d'être reconnu auprès des communes comme un acteur complémentaire sur cette thématique.

2.2.7. *Tourisme, randonnée de pleine nature*

Au regard des missions d'un PNR⁹

Thématiques		Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5
Tourisme - Randonnée - Pleine Nature :	Mailler et équiper le territoire		X	X	X	
	Professionaliser et mettre en réseau les acteurs pour qualifier l'offre			X		
	Faire connaître le territoire (Promotion - communication)			X	X	
	Maîtriser la fréquentation touristique dans les espaces fragiles	X			X	

Les actions de cette thématique :

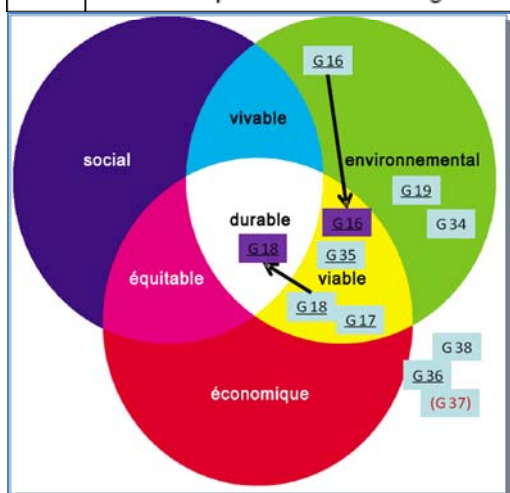
- Sont fortement associées à la mission « contribution au développement économique, social et culturel » ;
- Croisent, sauf une, une des autres missions d'un PNR ;

Au regard des piliers du développement durable

⁹ Mission 1: Protection du patrimoine du territoire – Mission 2 : Contribution à l'aménagement du territoire – Mission 3 : Contribution au développement économique, culturelle, ... - Mission 4 : Organisation, accueil, éducation et information du public – Mission 5 : Expérimentation, exemplarité, innovation dans le domaine des missions précédentes



G 17	Marquage d'hébergements touristique
G 18	Réseau des accompagnateurs de moyenne montagne
G 35	Structuration d'une offre touristique autour de la châtaigne
G 16	Route des Dragonnades
G 19	Maîtrise des activités motorisées
G 36	Mobilisation des OT/SI
G 34	Equipement d'interprétation
G 38	Participation à des salons touristiques
G 37	Route européenne de la châtaigne



- Celles de l'échantillon s'inscrivent de façon dispersée dans le référentiel « développement durable » :
 - 2 grappes environnementales (G19, G34) ;
 - 3 grappes viables (G 16, 17 et 35) ;
 - 1 grappe durable (G18) ;
 - 3 grappes hors cadre dont une grappe appréciée comme peu voire pas « efficace » (G36, G37 et G38).

Au regard des Indices stratégique (Is)

Grappes d'actions évaluées



Actions	Intitulé	ECO	SOC	ENV	GOUV	Idd	P	Ci	Ce	E	IS
G16	Route des Dragonnades	2	2	3	4	2,75	1	1	1	1	4
G17	Marquage d'hébergements touristique	3	2	5	3	3,25	1	1	1	1	4
G18	Réseau des accompagnateurs de moyenne montagne	4	1	3	4	3	1	1	1	1	4
G19	Maîtrise des activités motorisées	0	0	5	4	2,25	1	1	1	1	4
G34	Equipement d'interprétation	0	2	5	5	3	1	1	0	1	3
G35	Structuration d'une offre touristique autour de la châtaigne	3	2	3	4	3	1	1	1	1	4
G36	Mobilisation des OT/SI	0	1	2	1	1	1	1	1	1	4
G37	Route européenne de la châtaigne	2	1	1	2	1,5	1	1	0	0	2
G38	Participation à des salons touristiques	2	1	2	2	1,75	1	1	1		3

P = pertinence / Ci = Cohérence interne / Ce = Cohérence externe / E = efficacité

- Les échanges ont conduit à ne pas apprécier l'efficacité de la grappe d'actions "participation à des salons touristiques", les retombées sur le territoire étant difficilement mesurable ;
- La grappe d'actions "Route européenne de la châtaigne" a été pour sa part appréciée comme peu efficace parce qu'initié trop prématurément au regard de la structuration de l'offre "châtaigne".

Autoévaluation du groupe projet évaluation & commentaires

2. Un territoire vivant (développement durable des activités)	2.4 Le Parc participe au développement d'un tourisme intégré, de qualité	Favoriser les activités de découverte des patrimoines naturels et culturels	XXX
		Veiller à l'intégration des pôles touristiques majeurs	X
		Encourager la coordination et la professionnalisation	XX
		Promouvoir le territoire	XXX
	2.5 Le Parc accompagne le développement de certains sports et loisirs de pleine nature	Développer les activités de pleine nature	XX
		Optimiser les gestions piscicoles et cynégétiques	

Tableau : niveau d'investissement des objectifs de la Charte : XXX = fortement investi ; XX = en partie investi ; X = peu investi / En rouge domaine non investi.

Si deux des objectifs ont été fortement investis, investissement traduit par :

- l'engagement effectif de la mise en œuvre de la Charte Européenne de Tourisme Durable ;
- le développement de circuits de découverte (route des dragonnades, route des paysages, sentiers d'interprétations, etc.) ;
- le renforcement du réseau d'équipements pédagogiques et touristiques (maisons thématiques) ;
- la participation à des salons touristiques et l'organisation des castagnades d'automne ;



D'autres (veiller à l'intégration des pôles touristiques majeurs et encourager la coordination et la professionnalisation), qui ont été soit en parti investis soit peu investis, restent des objectifs pour le SPNRMA.

Par ailleurs, pour la mesure dédiée au développement de certains sports et loisirs de pleine nature et, en particulier, sur l'aspect professionnalisation / structuration des acteurs, le Parc a souvent été à l'initiative des projets (site du réseau des accompagnateurs <http://www.decouverte-monts-ardeche.fr>). Il serait souhaitable que des bilans évaluatifs de ces projets soient établis et en particulier de ce site auprès des professionnels au regard des critères évaluatifs pour en apprécier les résultats et impacts.

2.2.8. Culture

Au regard des missions d'un PNR¹⁰

Thématiques		Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5
Culture :	Etablir un diagnostic culturel du territoire			X		
	Mieux connaître et valoriser les patrimoines culturels			X	X	
	Favoriser l'accès des habitants à la culture			X		
	Promouvoir les acteurs culturels			X	X	
	Favoriser l'accueil d'artistes et la création artistique			X	X	

Les actions de cette thématique :

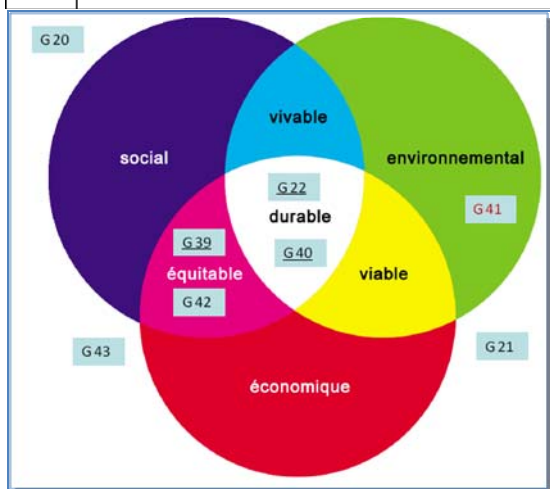
- S'inscrivent pleinement, pour celles faisant partie de l'échantillon, dans la mission « contribution au développement économique, social et culturel » et sont le plus souvent transversales avec la mission « Organisation, accueil, éducation et information du public » ;

¹⁰ Mission 1 : Protection du patrimoine du territoire – Mission 2 : Contribution à l'aménagement du territoire – Mission 3 : Contribution au développement économique, culturelle, ... - Mission 4 : Organisation, accueil, éducation et information du public – Mission 5 : Expérimentation, exemplarité, innovation dans le domaine des missions précédentes



Au regard des piliers du développement durable

G 40	Castagnades d'automne
G 22	Sentiers des Lauzes
G 39	Travail sur le thème des moulinaiges
G 42	Concerts au village
G 43	Haltes de Bourlatier
G 20	Valorisation du patrimoine lié aux terrasses
G 21	Plate forme pour le spectacle vivant
G 41	Rocher de Brion



- ... elles intègrent, la dimension développement durable à l'exception de trois d'entre elles. Cette non intégration s'explique :
 - Pour la grappe G20 par la faible lisibilité de l'action du Parc des Monts d'Ardèche sur cet élément pourtant fortement identitaire mais transversal (les terrasses sont abordées par le biais des activités économiques (agriculture, artisanat) comme culturelles et identitaire (paysage...)) ;
 - Pour la grappe G21 parce qu'en 2006, dernière année prise en compte dans l'exercice d'évaluation, l'action opérationnelle démarrait à peine, seule une étude avait été réalisée ;
- Ont une dimension identitaire forte.

Au regard des Indices stratégique (Is)

Grappes d'actions évaluées



Actions	Intitulé	ECO	SOC	ENV	GOUV	Idd	P	Ci	Ce	E	IS
G20	Valorisation du patrimoine lié aux terrasses	1	2	1	4	2	1	1	0	1	3
G21	Plate forme pour le spectacle vivant	1	1	0	4	1,5	1	0	1	1	3
G22	Sentiers des Lauzes	3	3	3	5	3,5	1	1	1	1	4
G40	Castagnades d'automne	4	3	4	5	4	1	1	1	1	4
G41	Rocher de Brion	0	1	3	3	1,75	1	0	0	1	2
G42	Concerts au village	3	3	1	3	2,5	1	0	1	1	3
G43	Haltes de Bourlatier	2	2	1	5	2,5	1	1	0	1	3

P = pertinence / Ci = Cohérence interne / Ce = Cohérence externe / E = efficacité

- Des grappes d'actions pertinentes et efficaces dans l'ensemble ;
- Plusieurs grappes d'actions appréciées comme sans cohérence interne ou externe. L'absence de cohérence interne et de cohérence externe de la grappe d'actions "Rocher de Brion" s'explique par l'absence d'une véritable stratégie de tourisme de découverte dans laquelle cette action s'inscrirait.

Autoévaluation du groupe projet évaluation & commentaires

1. Un territoire d'exception (Valorisation des ressources)	1.4 Le parc connaît, gère et préserve ses patrimoines culturel et bâti	Compléter la connaissance et valoriser le patrimoine culturel	XXX
		Protéger les éléments remarquables du patrimoine bâti	
		Développer et coordonner les activités culturelles	XX
2. Un territoire vivant (développement durable des activités)	2.6 Le Parc coordonne et encourage les activités culturelles et l'expression artistique	Promouvoir les activités culturelles	XXX
		Encourager les échanges culturels	XXX
		Soutenir la création artistique	XXX

Tableau : niveau d'investissement des objectifs de la Charte : XXX = fortement investi ; XX = en partie investi ; X = peu investi / En rouge domaine non investi.

Les objectifs affichés ont été fortement investis et les actions ou grappes d'actions sont de qualité (au regard du développement durable). Les actions de diffusion culturelle (cinéma, musique) dans les villages hors saison touristique contribuent à la qualité du cadre de vie et sont autant de composantes des finalités d'un futur Agenda 21 (accessibilité à la culture, identité, cohésion sociale...).

De plus, la culture constitue, en France, le quatrième pilier du développement durable. A ce titre, le SMPNRMA doit s'interroger sur les objectifs qu'il entend mettre en avant par la suite. La mise en place d'une commission culture pourrait, à ce titre, s'avérer utile.



2.2.9. Education/communication

Au regard des missions d'un PNR¹¹

Thématiques		Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5
Education au territoire :	Développer et accompagner les projets éducatifs				X	
	Mettre en oeuvre des outils pédagogiques			X	X	
	Professionaliser et mettre en réseau les acteurs de la politique éducative du Parc				X	
	Favoriser la découverte des patrimoines			X	X	

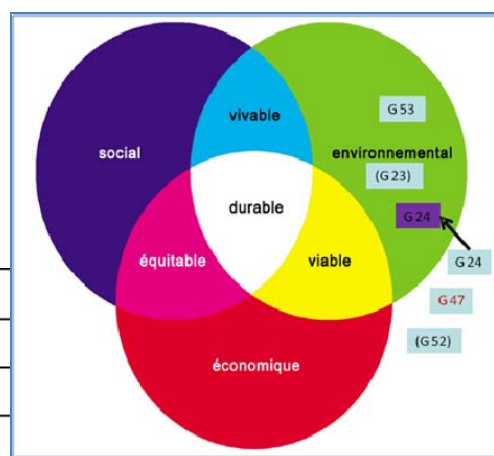
Thématiques		Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5
Ecouter, Informer et Communiquer :	Faire connaître les richesses et activités du territoire			X	X	
	Constituer un fonds de connaissances		X		X	X
	Mobiliser les acteurs locaux				X	
	Développer de nouveaux outils de communication				X	

Les actions de ces deux thématiques :

- Sont, de façon tout à fait pertinente, pleinement inscrites dans la mission « organisation, accueil, éducation et information du public » ;
- La moitié des huit déclinaisons est transversale à au moins une autre mission des PNR ;

Au regard des piliers du développement durable

G 53	Journal du Parc
G 52	Plate-forme Parc / Pays
G 23	Guide de l'enseignant
G 47	Concours photographique



¹¹ Mission 1 : Protection du patrimoine du territoire – Mission 2 : Contribution à l'aménagement du territoire – Mission 3 : Contribution au développement économique, culturelle, ... - Mission 4 : Organisation, accueil, éducation et information du public – Mission 5 : Expérimentation, exemplarité, innovation dans le domaine des missions précédentes



Au regard des Indices stratégique (Is)

Grappes d'actions évaluées

Actions	Intitulé	ECO	SOC	ENV	GOUV	Idd	P	Ci	Ce	E	IS
G23	Guide de l'enseignant	1	2	3	4	2,5	1	1	0	0	2
G47	Concours photographique	0	2	2	2	1,5	1	0	0	1	2
G52	Plate-forme Parc / Pays	0	0	1	3	1	1	1	1	0	3
G53	Journal du Parc	2	2	4	1	2,25	1	1	0	1	3

P = pertinence / Ci = Cohérence interne / Ce = Cohérence externe / E = efficacité

- Des actions ou grappes d'actions toutes pertinentes. Une bonne cohérence interne dans l'ensemble (3/4) mais une faible cohérence externe (1/4). Une efficacité en question pour "le guide de l'enseignant" et "la plate-forme Parc Pays".

Autoévaluation du groupe projet évaluation & commentaires

Etat des lieux de l'atteinte des objectifs			Domaine investi
4. Un projet compris et partagé (démocratie participative)	4.1 Le Parc développe l'action éducative	Impulser et soutenir les actions éducatives	XXX
		Encourager la création d'outils éducatifs	XX
		Développer les initiatives de formation et de recherche	XX
	4.2 Le Parc écoute, informe et communique	Informier et former les acteurs locaux	XXX
		Infomer le grand public	XXX
		Faire connaître la Charte du Parc	XX
	4.3 Le Parc partenaire des EPCI, villes-portes et territoires périphériques	Fédérer et s'appuyer sur les relais locaux	XX
		Nouer des relations avec les territoires environnants	XX

Tableau : niveau d'investissement des objectifs de la Charte : XXX = fortement investi ; XX = en partie investi ; X = peu investi / En rouge domaine non investi.

Outre la poursuite de sa mission, trois objectifs méritent une attention particulière :

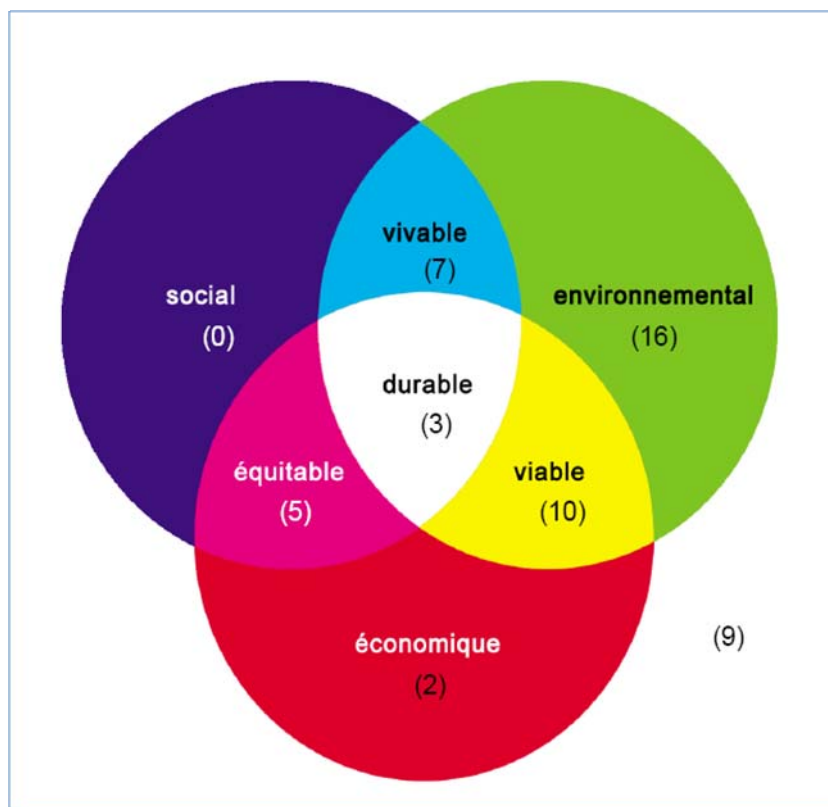
- Le partenariat avec les EPCI, les communes, les territoires de projet de l'espace Parc ;
- L'amélioration du fonctionnement et de la lisibilité principalement vis-à-vis des élus (communes, communauté de communes) et des instances consultatives du SMPNRMA ;
- La mesure des résultats et impacts des actions d'éducation, de communication et du déploiement d'outils TIC / Internet;



2.3. Regard global sur les actions de l'échantillon

2.3.1. Au regard des trois piliers et de l'indice « Développement durable »

Au regard des trois piliers



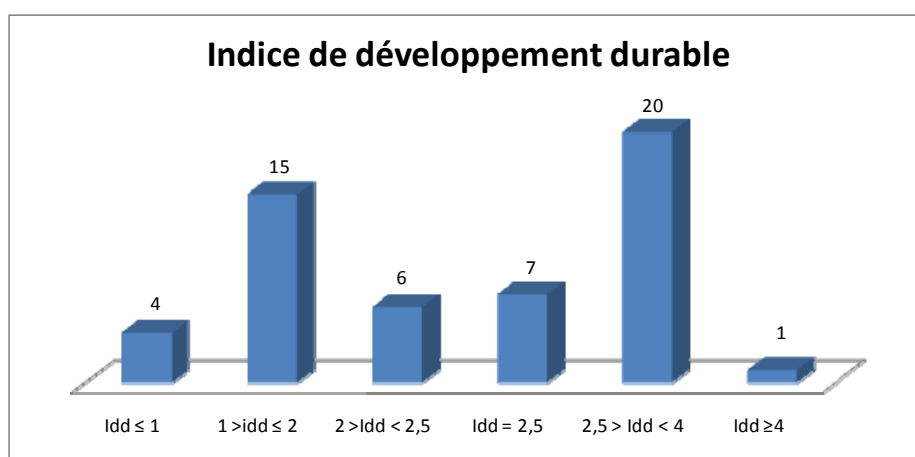
Après débat avec l'équipe technique, des élus et des partenaires du Parc des Monts d'Ardèche et bien que les piliers du développement durable n'aient pas servi de critère d'élaboration des actions conduites depuis 2001 :

- 25 grappes d'actions (48,1% des grappes de l'échantillon) intègrent de façon significative au moins 2 des 3 piliers voire les 3 pour 3 d'entre elles ;
- 16 grappes (30,8% des grappes de l'échantillon) peuvent être qualifiées de strictement environnementales ;
- 2 grappes d'actions (3,8% des grappes de l'échantillon) peuvent être qualifiées d'économiques ;

- 9 grappes d'actions (17,3%) n'intègrent aucun des 3 piliers. Parmi ces dernières, 3 correspondent à des outils mis en place par le Parc et ne peuvent pas être appréciées sur ces critères au même titre que les 48 autres grappes d'actions de l'échantillon.

L'absence de grappes d'actions strictement sociales n'est pas surprenant dans la mesure où cela ne correspond à aucune des missions d'un PNR. En revanche, il est important de noter que cette dimension « sociale » est bien présente dans un nombre significatif de grappes d'actions (vivables+équitables+durables) soit 29,4% des grappes de l'échantillon.

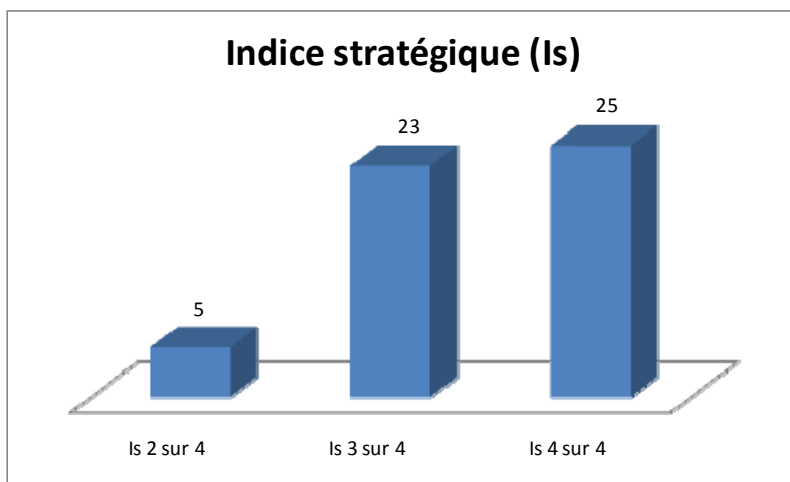
2.3.2. Au regard de l'indice de développement durable



L'Indice de développement durable moyen des 53 grappes est de 2,41 (légèrement inférieur à la moyenne arithmétique). Il est obtenu grâce à la bonne notation des piliers « environnement » et surtout « gouvernance ». Néanmoins, ce sont un peu plus de la moitié des actions de l'échantillon (52,8%) qui ont un Idd égal ou supérieur à la moyenne arithmétique.

- Bien que le développement durable n'ait pas été formellement pris en compte dans la façon d'élaborer les actions, on peut constater a posteriori son niveau d'intégration satisfaisant.
- Ce sont les piliers « environnement » et la « gouvernance » qui tirent vers le haut la moyenne de l'Idd de l'échantillon ;

2.3.3. Au regard de l'indice stratégique (pertinence, cohérence interne et externe, efficacité)



L'Indicateur stratégique (Is) moyen initial, très élevé (3,38 / 4)

- 100,0% des grappes sont appréciées comme pertinentes ;
- 88,7% des grappes répondent au critère de cohérence interne ;
- 86,8% des grappes sont jugées efficaces ;
- 62,3 % des grappes ont une cohérence externe avec des politiques, des actions conduites par des partenaires (hors cadre Charte). La relative faiblesse de ce dernier critère s'explique en grande partie par la dimension expérimentale, d'exemplarité ou d'innovation des actions conduites.

L'excellence de la pertinence des actions de l'échantillon et leurs très bons niveaux tant en cohérence qu'en efficacité est à noter.

3. Dispositifs et moyens

3.1. Les ressources humaines (équipe Parc)

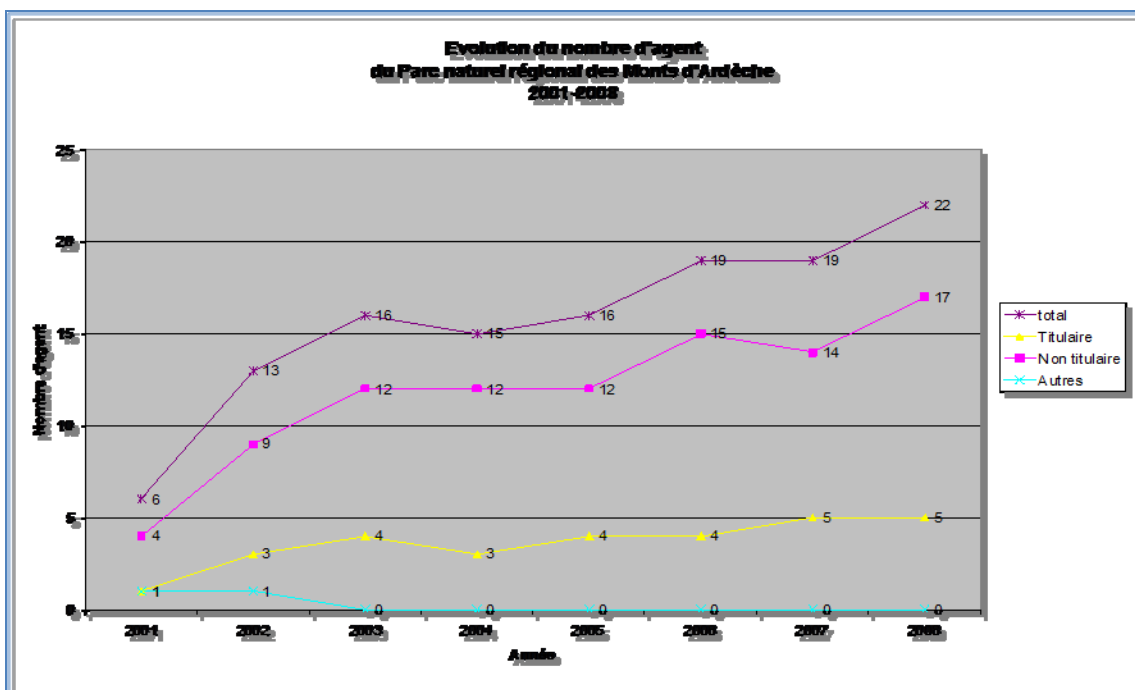
- La charte constitutive du Parc prévoit dans ses documents d'accompagnement que l'équipe du Parc sera composée à court et moyen terme de 14 personnes ;
- Depuis la création du Parc en 2001, le nombre total d'agents a plus que triplé : il est passé de 6 en 2001 à 22 en 2008. Après avoir subi une première forte augmentation la deuxième année de sa création une stagnation des recrutements est intervenue entre 2003 et 2005. Le nombre d'agents s'est à nouveau élevé à partir de 2006 et ne cesse de progresser depuis.
- L'évolution du nombre d'agents correspond également à une évolution des équivalents temps plein disponibles : le nombre d'ETP est passé sur la période de 6 à 21,4.

Prévision Charte	Situation 2008
1 directeur, 1 attaché administratif, 1 secrétaire de direction, 1 secrétaire-comptable, 1 documentaliste (½ temps), 1 gestionnaire administratif programme européen (½ temps), 9 conseillers techniques : gestion de l'espace forêt et agriculture, développement économique, architecture, urbanisme et paysages, patrimoines naturels et recherche scientifique, tourisme, sports et loisirs, patrimoines et activités culturelles et création artistique, éducation à l'environnement et programmes européens.	1 directeur, 1 administration générale, 1 secrétariat, accueil, 1 comptabilité budget, 1 assistant comptable, 1 gestion programme européen 1 documentaliste (ouvert mais non pourvu), 12 conseillers techniques (postes permanents) : forêt et filière bois, agriculture, éducation au territoire, tourisme, randonnée et sport de nature, environnement et patrimoine naturel, culture, architecture – urbanisme et paysage, développement économique, communication, animation programme européen, TIC – suivi évaluation 4 conseillers techniques (CDD 1 an) : habitat, énergie, révision, animation PER, 2 conseillers techniques (occasionnels CDD de 2 et 6 mois) : audit marquage et communication

- Le renforcement de la fonction administrative peut s'expliquer par :
 - Une probable sous-évaluation des besoins réels compte tenu de la montée en puissance (cf. § 2.3 et 3.1) de l'action du SMPNRMA et de la complexité administrative ;



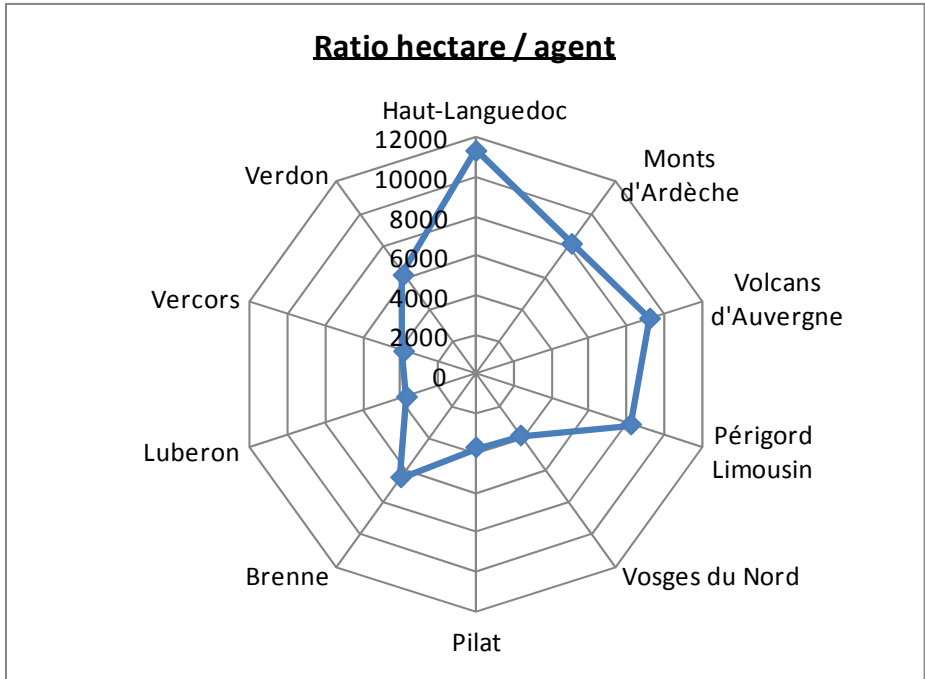
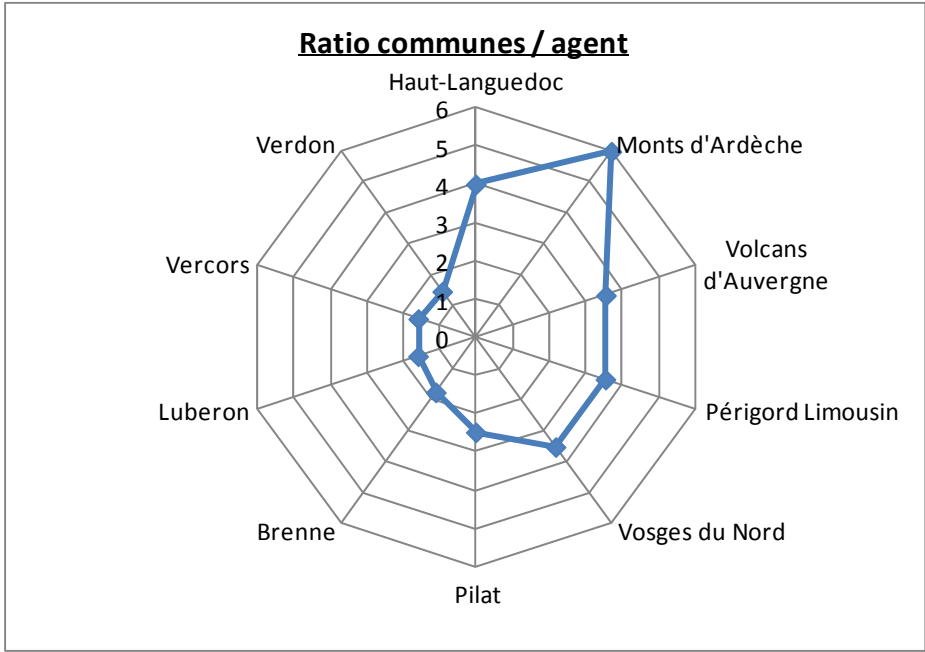
- L'engagement dans des dispositifs et des appels à projets initialement non programmés (Leader, PER) ;
- Le renforcement de la fonction technique, qui s'est traduit par le dédoublement de postes qui couvraient plusieurs thématiques d'une part et la création de postes initialement non prévus d'autre part. Ces évolutions peuvent s'expliquer par :
 - La sous-estimation des besoins face à la montée en puissance de l'action, mais également du fait de l'étendue du territoire ;
 - L'émergence de besoins nouveaux associés ou pas à l'émargement du SMPNRMA aux appels à projets nationaux (Leader, PER, énergie, habitat, TIC et suivi-évaluation,...).

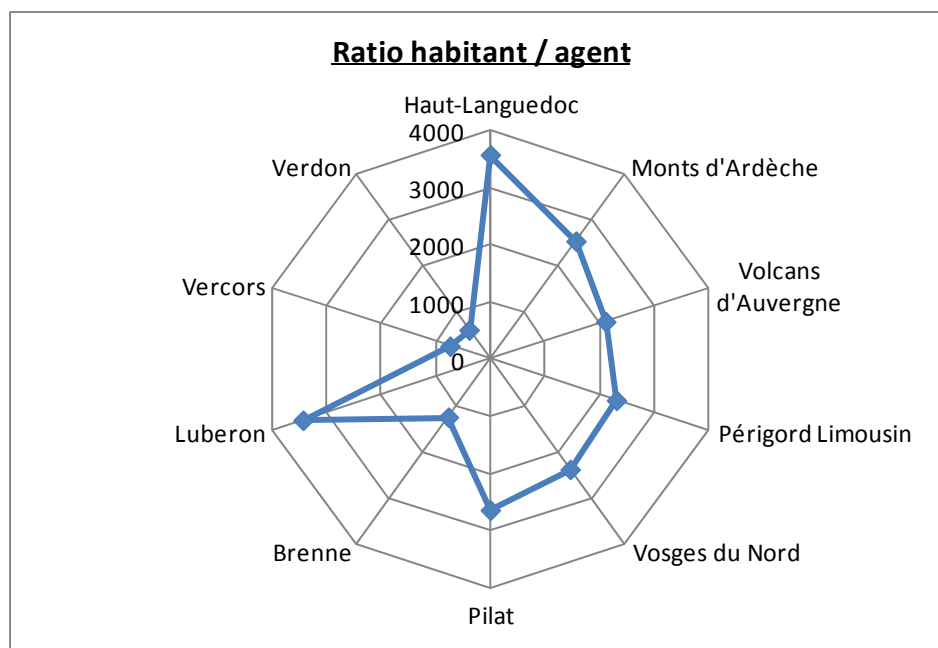


Source : SM PNR MA

- La comparaison avec d'autres PNR tend à montrer que l'équipe technique du PNR des Monts d'Ardèche n'est pas surdimensionnée au regard du nombre de communes, de la superficie et du nombre d'habitants du territoire actuel. Ce constat devra amener à s'interroger sur l'adéquation de l'effectif actuel à une éventuelle extension du périmètre dans le cadre de la révision de la Charte.







Les graphiques ci-dessus ont été réalisées à partir de données disponibles sur le site Internet de la FNPNR et résumées dans le tableau ci-après.

PNR	Nombre de communes	Superficie	Nombre d'habitants	Nombre d'agents
Haut-Languedoc	92	260 500	82 000	23
Monts d'Ardèche	132	180 000	56 000	22
Volcans d'Auvergne	153	395 070	91 200	43
Périgord Limousin	78	180 000	51 000	22
Vosges du Nord	113	122 000	76 000	32
Pilat	47	70 000	50 000	19
Brenne	46	167 200	32 430	26
Luberon	71	165 000	155 000	45
Vercors	85	206 000	40 000	54
Verdon	46	192 800	19 585	31

Nota : les PNR surlignés en verts sont en Rhône-Alpes

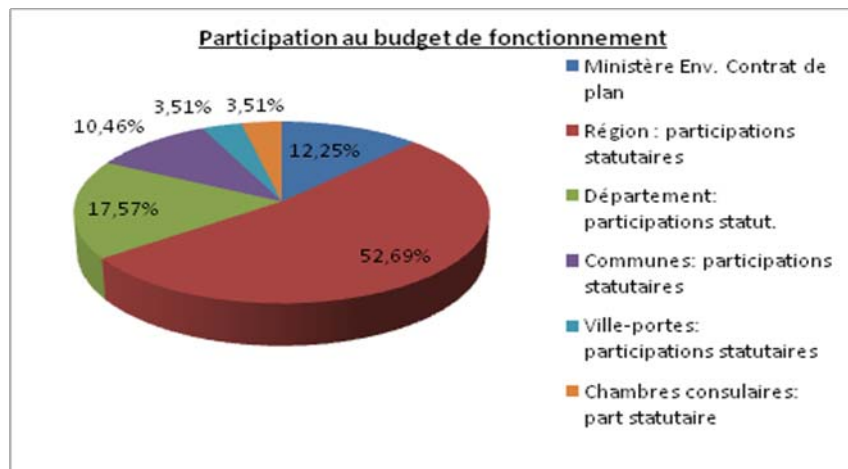
3.2. Les moyens financiers

3.2.1. Contribution statutaire et fonctionnement

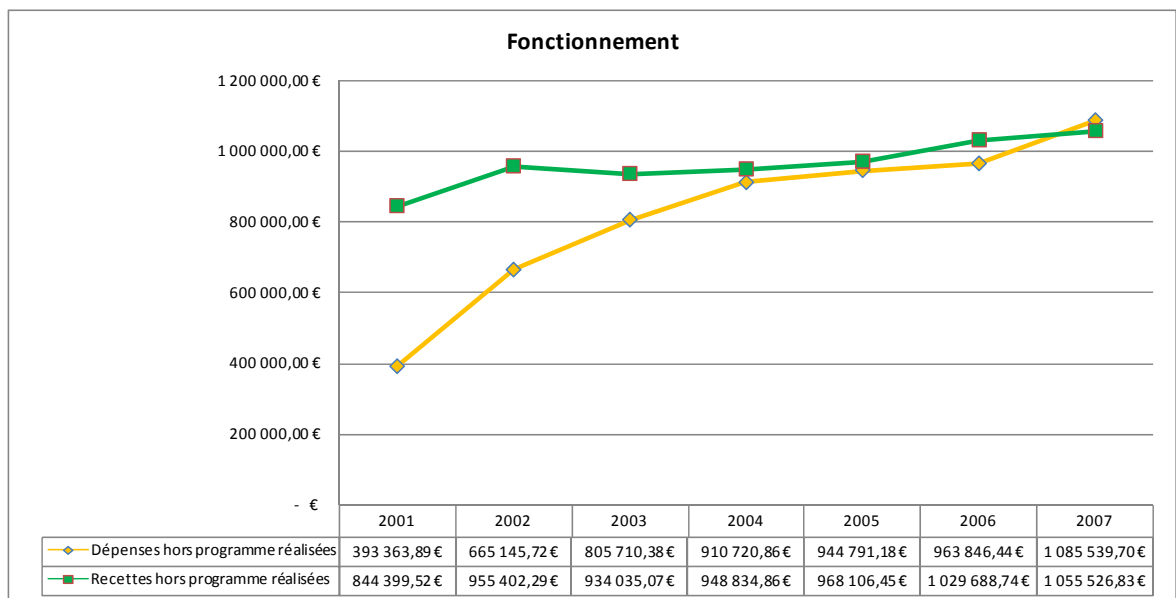
- Sur la période 2001-2006, la participation statutaire est passée de 695.168 à 813.444 € (elle est de 888.116 € en 2008), soit une augmentation de 17% sur 6 ans (2,84% par an) ;



- Le niveau de participation des différents contributeurs au budget de fonctionnement est resté stable



- Le budget de fonctionnement (recettes hors programmation) est passé de 844.400€ en 2001 à 1.029.689€ en 2006 soit une augmentation d'environ 22%. Cette évolution correspond peu ou prou à l'augmentation des effectifs sur la même période (passage de 6 à 19 agents) et des moyens de fonctionnement y afférents.

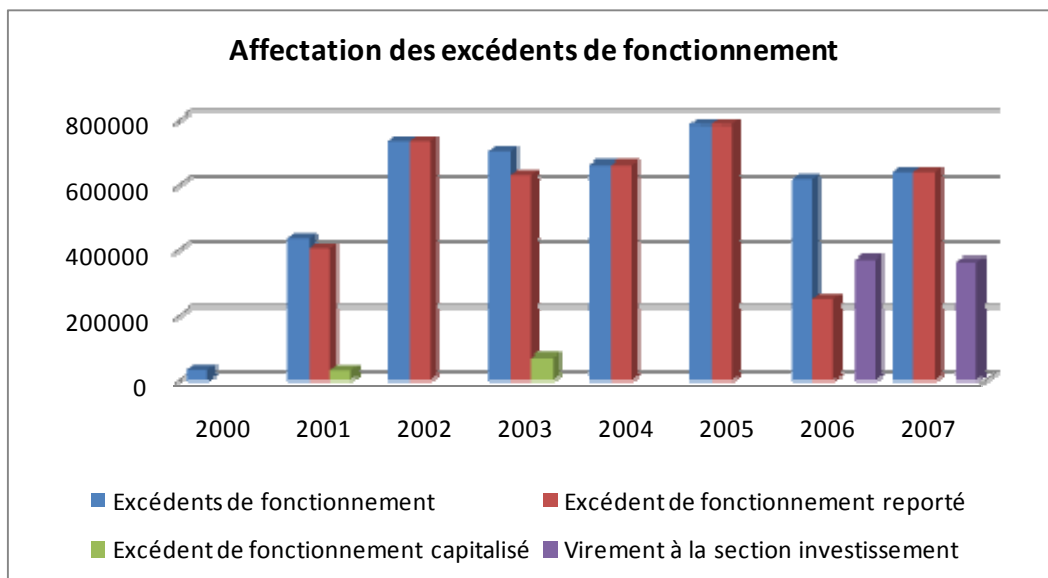


Source : SM PNR MA

Après trois années de recettes de fonctionnement sensiblement supérieures aux dépenses, on tend, à partir de 2004, à l'équilibre entre recettes et dépenses de fonctionnement.



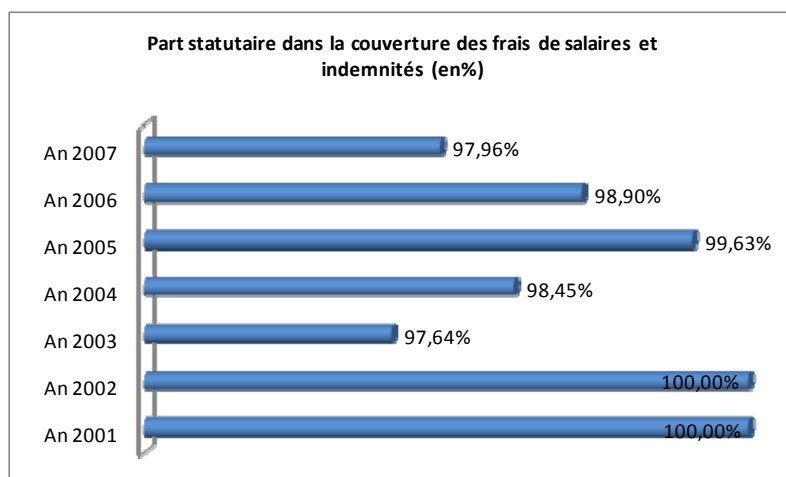
Le différentiel entre recette et dépense au cours des premières années a constitué un excédent d'exploitation qui a été reversé, à partir de 2006, à la section investissement pour la réalisation de la Maison du Parc



Source : SM PNR MA

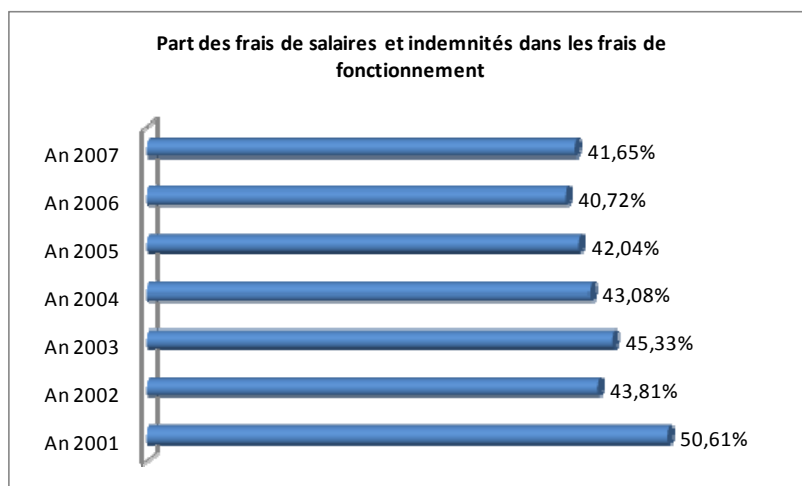
3.2.2. Ressources humaines et moyens financiers

- Les charges de salaires et indemnités sont régulièrement couvertes à plus de 97,5% par les contributions statutaires.



Source : SM PNR MA

- Stabilité de la part des frais de salaires et indemnités dans le budget de fonctionnement : entre 40 et 43% depuis 2004.



Source : SM PNR MA

3.3. Les instances du SMPNRMA

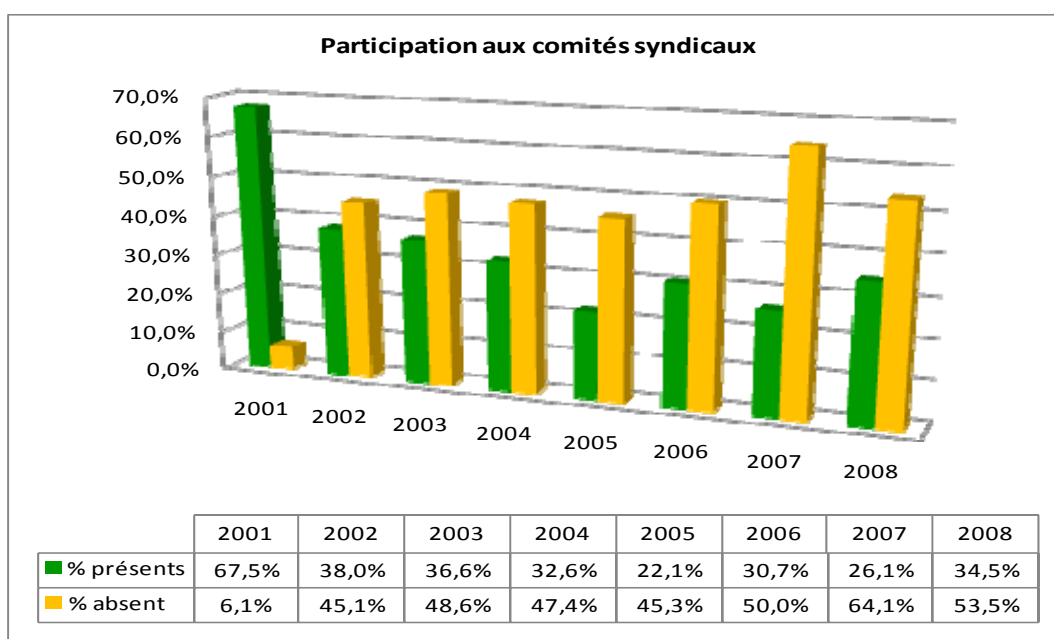
- Comité et Bureau syndical : une composition stable qui n'a pas pris en compte l'évolution du contexte territorial (émergence des communautés de communes et création des pays) ;
- Commissions thématiques : prévues et mises en place, elles ont été supprimées fin 2004 (divergences des attentes des différents membres se traduisant par l'altération du fonctionnement et de l'efficacité) et remplacées par des groupes de travail techniques ;
- Conseil scientifique : dans l'ensemble peu opérationnel, il a « récemment » été associé par le biais de 2 réunions en 2006 pour échanger sur le programme d'actions 2007 et faire connaissance avec l'équipe du Parc.

Il a, par ailleurs, été mobilisé pour une action : *les Haltes de Bourlatier*. Ponctuellement, quelques-uns de ses membres sont néanmoins associés à certaines actions dans les domaines de la culture, de la forêt et du patrimoine naturel. Globalement, le Conseil scientifique est composé davantage de chercheurs en laboratoires que de scientifiques de terrain, ce qui peut constituer une source d'incompréhension.

La participation des différents membres à la tenue des comités syndicaux est illustrée dans les deux graphiques ci-après. Ces deux graphiques font état de la participation "effective" aux comités syndicaux.

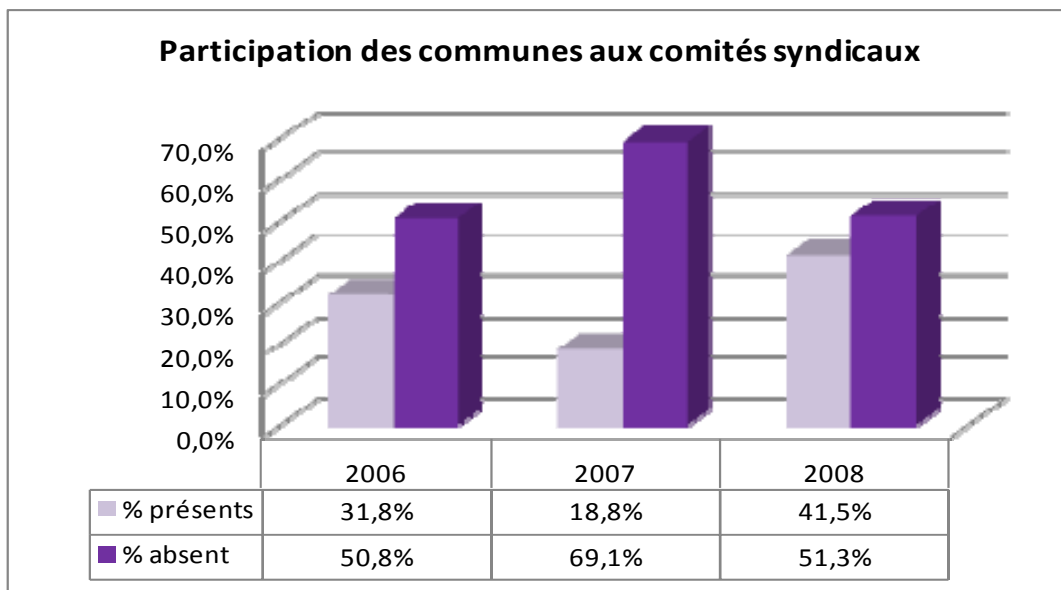


- 7 des 34 Comités syndicaux organisés sur la période 2001-2008 n'ont pas atteint le quorum (à raison de 1 par an) ;
- Des taux de présence effective des membres du comité syndical globalement faibles :
 - Faibles pour les conseillers régionaux, les conseillers généraux et les consulaires, ils sont sauf en 2001 inférieurs à 40% (Graphique n°1) ;



Graphique n°1

- Très faibles pour les communes, leur participation a cependant progressé sensiblement en 2008. Comme pour les autres membres du comité syndical, la pointe d'absence des représentants des communes se situe en 2007.



Graphique n°2 : données disponibles pour 2006, 2007 et 2008.

3.4. Le contrat de parc 2004-2008 et Plan parc

3.4.1 Le contrat de parc 2004-2008

Ce contrat fait suite au contrat pluriannuel initial qui a accompagné les premières années de mise en œuvre de la Charte. Son élaboration a bénéficié de l'évaluation de la politique du Parc réalisée en 2003.

Le contrat de parc 2004-2008, acte l'évolution rapide de l'intercommunalité et signale la mise en œuvre du programme Leader+ sur le thème fédérateur de l'accueil de nouveaux résidents et de nouvelles activités.

Au regard de la Charte, de ses articles et objectifs, le contrat de parc 2004-2008 est l'expression d'un réel effort de simplification, de recentrage et de mise en cohérence des objectifs.

CHARTRE	CONTRAT
4 axes stratégiques	4 axes stratégiques
23 mesures	14 mesures

72 objectifs

± 20 objectifs

Différents éléments issus de l'analyse de ce document, incitent à encourager la poursuite de l'effort entrepris pour le prochain contrat :

- une présentation non homogène voire partielle des différents objectifs opérationnels et en particulier l'axe III « Un environnement préservé – Maîtrise des activités ». En effet, la présentation de cet axe ne fait explicitement référence qu'aux thèmes de l'eau et des déchets alors que la présentation des actions concerne quatre autres thèmes : économie d'énergie, valorisation des ressources locales, maîtrise de l'affichage publicitaire et signalétique, maîtrise des sports mécaniques ;
- des rapprochements de mesures, d'objectifs qui renforcent la cohérence mais qui n'ont pas été conduits à leur terme. Le rattachement d'objectifs décrits dans l'axe III de la Charte à l'axe I du contrat en est une des illustrations. Dans la Charte, la mesure « le parc encourage un urbanisme cohérent » et les objectifs qui en découlent sont rattachés à l'axe III « un environnement préservé ». Dans le contrat de parc 2004-2008, cette mesure est rattachée à l'axe I « un territoire d'exception » et sa mesure « architecture, urbanisme et paysages ».
- des objectifs positionnés dans la Charte, réaffirmés dans le contrat de parc 2004-2008 mais peu voire pas investis comme en témoigne l'autoévaluation de l'atteinte des objectifs réalisée par le groupe projet évaluation (cf ; annexe n°2). Là encore, ce sont des mesures et objectifs de l'axe III du contrat de parc qui sont concernés :
 - gestion de l'eau ;
 - gestion des déchets ;
 - utilisation des ressources locales.



- des objectifs inscrits dans la Charte non ou partiellement repris dans le contrat alors qu'ils sont cosubstantiels d'une politique d'accueil :
 - logement ;
 - services à la population.
- une présentation du programme d'actions dont les libellés prêtes à confusion puisque les actions y sont présentés sous deux entêtes : « propositions » et « perspectives ».

3.4.2. Le Plan Parc

Etabli lors de l'élaboration de la Charte, le Plan Parc n'a pas été actualisé à la suite de l'évaluation de la politique du Parc en 2003 et de l'élaboration du contrat 2004-2008. Il peut donc se trouver en décalage sur certains points avec les objectifs affichés dans ce dernier document.

Encart 1 : Organisation du Parc et information du public

- Le site de la Maison du Parc a été choisi. Les travaux d'aménagements sont en cours ;
- Le projet d'antennes du Parc n'a pas connu de suite en dehors du site de Thines ;
- Les relais d'information aux entrées du territoire du Parc (sous forme de panneaux d'affichage) n'ont pas été réalisés. Un projet est en cours à Aubenas. Le travail avec les collectivités concernées et les villes-portes n'a pas été engagé ;
- La mise en réseau des OTSI : le Parc s'est directement peu investi dans cette mise en réseau. Ce travail a été mené essentiellement à l'échelle des Pays, en particulier en Ardèche verte avec la mise en place des Territoires d'Accueil et de Consommation Touristique (TACT). Néanmoins, le SMPNRMA a appuyé les relais existant au sein des TACT et il a conventionné avec chacun des OTSI pour la diffusion de la documentation du Parc. Par ailleurs, le Parc a mis à leur disposition des présentoirs en bois de chataîgnier, a organisé des formations-actions...



Les réalisations ne répondent complètement aux objectifs affichés dans le Plan Parc. En effet, si les projets d'antenne Parc n'ont pas vu le jour et qu'il n'y a pas eu de mise en réseau effective des OTSI, les actions communes de formation, le conventionnement individuel entre le Parc et chacun des OTSI pour assurer la diffusion de la documentation Parc constitue une contribution à l'objectif initial.

Encart 2 : La Châtaigneraie et la Myrtille sur le territoire du parc

L'objectif affiché est le suivant : « *Le Parc met en place une politique de soutien à la remise en valeur des châtaigneraies, d'incitation aux filières de transformation innovantes et de recherche d'une reconnaissance de la qualité et de la spécificité du produit grâce à une AOC Châtaignes et marrons de l'Ardèche... Pour la myrtille, le Parc s'est engagé dans une politique de promotion du produit et du soutien à sa filière* ».

- Pour la Châtaigneraie, l'AOC a été obtenue en 2006. Plusieurs opérations ont été consacrées à la filière « châtaigne » comme l'opération de rénovation de la châtaigneraie traditionnelle, ou l'opération en lien avec l'image identitaire et culturelle de la filière : Les Castagnades ;
- Pour la Myrtille, le SMPNRMA a mis en place des projets répondant directement aux objectifs affichés que ce soit des actions de soutien à la filière (rénovation de la myrtille, structuration de la filière) ou de promotion du produit (Marché à la myrtille de Mezillac).

Les réalisations sont en concordance avec les objectifs affichés dans cet encart du Plan Parc.

Encart 3 : Activités économiques et gestion de l'espace

La structuration des données d'une part et la formulation très générale des objectifs ne permet pas d'établir un point précis des réalisations et des résultats par grande unité paysagère.

Point sur l'entrée paysages : paysages exceptionnels, approche globale de paysage, paysage de référence

La question du paysage est rattachée à l'axe A « Préserver et mettre en valeur les ressources d'un territoire d'exception ». Elle est déclinée en trois points :



- Le Parc préserve les paysages exceptionnels. Pour ce premier point l'objectif est de participer à la gestion des sites déjà protégés par l'Etat et de proposer ou soutenir des projets de protection de site;
- Le Parc soutient les approches globales du paysage. L'objectif affiché est d'une part de soutenir les initiatives assurant une vision globale et prospective, et d'autre part de soutenir les initiatives de promotion des liens entre qualité des produits et des paysages ;
- Le Parc favorise une meilleure connaissance des logiques et dynamiques paysagères et la préservation des paysages « emblématiques ». Pour ce troisième point l'objectif est de s'appuyer sur ces paysages emblématique, y aménager des itinéraires de découverte et mettre en valeur les points de vue et panorama.

Deux des six paysages de référence ont bénéficié d'une intervention significative du SMPNRMA :

- Mezenc , Gerbier : Paysage exceptionnel qui correspond également à un paysage de référence. Pour cet espace, le Parc a conduit des actions de valorisation du site au travers d'actions sur les sentiers : réhabilitation de sentiers (gestion des flux), mise en place de sentier d'interprétation (valorisation des sites géologiques remarquables), GR de Pays. Le Parc émet des avis sur les projets touristiques impactant le paysage et participe au réunion du DOCOB. Il est également acteur de la mise en place (en cours) des Mesures Agri-environnementales territorialisées (MAET). Il a également soutenu un projet de maison thématique (Maison du vent) et est impliqué dans le paysage de reconquête (Fin gras) par le biais du PER.

Toujours sur cette zone, 2 DOCOB sont en cours d'élaboration, le Parc est partenaire de leur rédaction.

- Drobie : plusieurs réalisations sont à noter : un Plan de Développement Durable, un guide écocitoyen, la mise en place d'un comité de pilotage Natura 2000 (DOCOB approuvé en Comité de pilotage), sentier des lauzes, etc.





Pour les autres paysages de référence, si des actions du Parc les ont concernés, c'est de façon plus ponctuelle et/ou indirecte.

- Haute-Vallée de la Bésorgues . Deux actions ont été pointés : le GR de Pays avec la mise en réseau des hébergeurs d'une part et la cartographie des végétations réalisée par le Conservatoire Botanique sur le secteur d'intérêt écologique du bois de Cuze. Il n'y pas eu de travail particulier sur les moulins (éléments d'inventaire) et les aires d'observation. Le projet de classement n'a pas abouti. Pas d'action sur le pôle touristique fort du Ray Pic.
- Vallée de l'Auzène : n'a pas bénéficié d'actions spécifiques. En revanche, il est traversé par la route des dragonnades (action touristique et culturelle du Parc) et est en partie couvert par le paysage de reconquête (châtaigniers). Deux maisons thématiques le borde : la maison du Châtaignier à St-Pierreville et celle de l'eau au moulin de Mandy.

Les réalisations en matière de « paysages » ne répondent que partiellement aux objectifs tels que présentés dans le Plan Parc. Les différentes entités paysagères (paysage exceptionnel, paysage de reconquête, paysage de référence) n'apparaissent pas à ce stade comme des espaces « projet » pour le Parc.

3.5. Les conventions de partenariat

Les modalités de mise en œuvre de la Charte du PNR des Monts d'Ardèche et de partenariats sont précisées dans plusieurs documents :

3.5.1. *Convention d'application entre l'Etat et le Syndicat Mixte du Parc naturel des Monts d'Ardèche (SMPNRMA)*



- L'engagement de l'Etat à veiller notamment à la compatibilité des documents d'urbanisme avec les mesures ou orientations de la Charte, est assuré. La participation aux groupes de travail réunis par les communes pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (temps d'échange), la transmission systématique de l'avis du PNR aux services de l'Etat, la participation à divers groupe de travail avec la DDE, le rappel de l'Etat aux communes de leur appartenance au PNR, sont autant de modalités qui illustrent la bonne collaboration entre le SNPNRMA et les services de l'Etat dans ce domaine.

Cependant la charte du Parc est peu précise sur les questions d'urbanisme (orientations générales).

De plus si les avis du PNR sont transmis systématiquement aux services de l'Etat, la réciproque n'est pas avérée.

- Les modalités de mise en œuvre sont définies dans la convention d'application :
 - *L'Etat veille à la compatibilité des documents d'urbanisme avec les mesures ou orientations de la Charte* : Cela n'apparaît pas explicitement.
 - *Participation de l'Etat au Comité syndical et au Bureau du SMPNR* : elle est rare aux CS et nulle aux Bureaux où les services de l'Etat ne sont du reste pas invités.
 - *Un bilan régulier de la présente convention est mis en œuvre. A cet effet, le SMPNR organise une rencontre annuelle avec les représentants de l'Etat* : cette rencontre est effective, mais non formalisée

Si l'Etat sollicite régulièrement le SMPNRMA sur les documents d'urbanisme, les projets « route », l'éolien (ZDE ou PC), les projets de carrières (création ou extension/renouvellement), il ne la pas associé à la commission des sites où le SMPNRMA est depuis peu invité à titra consultatif (sans droit de vote).

La rencontre annuelle prévue avec les représentants de l'Etat n'est pas formellement organisée



3.5.2. Convention spécifique préalable à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions pour la mise en œuvre de la Charte du PNRMA

- L'existence de durées différentes d'engagement ne facilitent pas, selon les témoignages recueillis, la lisibilité générale, mais donnent toutefois au SMPNRMA une visibilité à quatre ans sur les moyens et objectifs de ses partenaires financiers ;
- On constate l'absence formelle de véritables réunions de bilan. Il faut cependant noter l'organisation d'une réunion annuelle de présentation du programme précédée de plusieurs rencontres informelles entre l'équipe du Parc et les techniciens des différentes structures partenaires, pour formaliser le contenu du programme d'actions ;

3.5.3. Convention-cadre spécifique avec le Conseil général de l'Ardèche ENS (2004-2008)

Cette convention-cadre spécifique est incluse dans la convention spécifique préalable à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions.

- Pour l'essentiel les termes de la convention sont respectés :
 - Elaboration conjointe du programme d'actions ;
 - Rédaction des rapports techniques annuels spécifiques ;
 - Synthèses techniques et financières des actions réalisées avec éléments d'évaluation
 - 13 des 16 actions programmées sur la période 2004-2008 sont d'ores et déjà achevées, 1 action sera achevée en 2008 et les 2 dernières actions le seront en 2009 ;
 - 233.050 € des 250.000 € prévus (soit 93%) sont programmés.

3.5.4. Convention d'articulation entre PNR et Pays de l'Ardèche Méridionale

- L'existence de cette convention traduit la prise en compte par le SMPNRMA de la création des Pays ;



- Le SMPNRMA (par le biais de son Président) est effectivement systématiquement invité au CLD du Pays mais n'y participe pas et n'y est pas représenté ;
- Des échanges réguliers existent entre le SMPNRMA et le SM du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM). Les deux structures travaillent conjointement sur les domaines de l'habitat, du foncier et du PSADER. De ce fait, les techniciens échangent très régulièrement. De plus, une plate-forme collaborative a été mise en place afin de faciliter le recueil des avis du Parc sur les actions des domaines partagés.
- La Commission mixte se réunit 3 fois par an ; son efficacité pour gérer des dossiers complexes est effective et appréciée ;
- Les évaluations annuelles prévues n'ont pas été réalisées (temps et moyens) mais elles sont demandées par les 2 structures ;
- Si la définition des lignes de partage d'intervention a connu quelques tensions lors de la création du Pays, elles se sont progressivement estompées. La Commission mixte a constitué sur ce plan le lieu de remise à plat de tous les problèmes qui a permis de désamorcer les éventuelles situations de blocage.

3.5.5. Convention d'articulation entre PNR et CDRA Valence Drôme Ardèche Centre (VALDAC)

- Le Président du Parc est systématiquement invité à tous les Comités de pilotage CDRA et il y participe (3 sur 3). En revanche, la participation aux Comités syndicaux n'est pas systématique (1 fois présent, 1 fois représenté, le reste absent).
- Le groupe de travail entre équipes techniques prévu pour l'échange d'informations est constitué de 2 représentants du Parc et 1 du CDRA Valdac. Il se réunit de manière informelle 3 fois par an selon les dossiers communs. Les 2 structures souhaitent mettre en place une réunion annuelle avec l'ensemble des leurs équipes techniques.
- Aucun bilan de ce partenariat n'a été mené mais il convient de noter que le CDRA Valdac n'a démarré effectivement sa programmation il y a tout juste un an. Les domaines : habitat, foncier et énergie inscrits dans la convention d'articulation n'ont pas été encore investis.

3.5.6. Autres convention(s)

D'autres conventions, comme la convention tripartite Parc/Pays Ardèche Méridionale et le Sythère, participent à la mise en œuvre de la Charte mais elles n'ont pas fait l'objet de bilan évaluatif.

3.6. Le dispositif de suivi et d'évaluation

La mission d'évaluation a pu constater la disponibilité de fiches actions détaillées qui constituent un important travail de capitalisation des actions menées, qu'elle a pu valoriser pour constituer l'échantillon d'actions à évaluer. Elle a toutefois relevé que :

- le SMPNRMA ne disposait pas de tableaux de bord actualisés ;
- peu d'indicateurs des fiches actions étaient renseignés ;
- les documents de synthèse s'apparentent plus à des rapports d'exécution qu'à une véritable évaluation des actions menées.

Il faut noter l'engagement du SMPNRMA dans la mise au point du logiciel de suivi-évaluation EVA, sa participation au groupe de travail dédié au sein de la Fédération Nationale des PNR, le développement d'un extranet, autant d'engagements qui à terme faciliteront la mise en œuvre effective et le partage de cette fonction.

Les modalités de mise en œuvre de la présente évaluation concourent également à l'acculturation de l'équipe Parc comme des élus, au suivi et à l'évaluation.

3.7. Les appels à projets

3.7.1. Leader +

Un programme :

- inscrit dans le thème fédérateur « Accueil de nouveaux acteurs locaux et d'entreprises » qui concerne un territoire plus large que celui du PNRMA ;
- qui vise la création d'activités, l'emploi, le logement, les services (offre culturelle) et l'attractivité du territoire (image de marque, attractivité,...)



d'où un travail en lien étroit avec la plupart des chargés de mission du SMPNRMA ;

- avec un partenariat porté juridiquement par la PNR, co-animé avec la Montagne Ardéchoise, décliné en sept fiches-actions opérationnelles :

- Fiche n°1 "Soutenir le développement d'activités s'appuyant sur les ressources locales". Une fiche action en complète correspondance avec la mission « contribution au développement économique, sociale et culturelle » qui a concerné près de 250 dossiers. Elle a été l'occasion d'un travail en lien étroit avec différents chargés de mission thématiques du SMPNRMA (développement économique principalement mais aussi agriculture, tourisme et culture). Sa mise en œuvre a également reposé sur un partenariat important avec trois sites de proximité et dans une moindre mesure avec les consulaires.

La valorisation de nombreux produits locaux a ainsi pu être soutenue : châtaigne, eau minérale, miel, nouvelles activités touristiques (chiens nordiques, plantes médicinales, acrobanches,...), artisanat d'art (émaillage de lave, création de bijoux), télétravail, productions agricoles (pommes de terre, vin local), filière bois (scierie mobile), résidences d'artistes...

La complexité de l'intervention sur l'aide à la création et le traitement de très nombreux petits dossiers ont mobilisé un temps d'animation très important.

- Fiche n°2 "Professionaliser les acteurs et structurer le marché de l'emploi". Au total une vingtaine d'opérations ont été réalisées, le plus souvent, à l'initiative du SMPNRMA, comme pour les accompagnateurs de montagne. La mise en œuvre de cette fiche-action s'est heurtée à une maturité insuffisante des filières pour permettre un bon développement de cette action.

Cette fiche-action fait écho aux missions de « contribution au développement économique, social et culturel » et « d'expérimentation, exemplarité, innovation dans les missions précédentes ».



- Fiche n°3 "Attractivité des villages et logements". Sous consommée, l'enveloppe de cette fiche-action a été ramenée de 21 à 13%. A la suite de l'évaluation à mi-parcours plusieurs projets importants ont vu le jour, tels que :
 - La "Charte des villages d'accueil" dispositif d'aides aux travaux des communes qui se sont engagées dans une politique volontariste d'accueil ;
 - La politique d'habitat à l'échelle des communautés de communes

Outre l'apport d'un cofinancement au fonds d'urbanisme, les actions conduites ont eu, bien qu'à une échelle restreinte, un effet démonstratif auprès de certains élus.

Cette fiche-action a été l'occasion d'un travail en interne avec le chargé de mission urbanisme et celui du développement économique, pour les multiservices et les locaux d'activité. Le partenariat externe est resté modeste

L'approche du bâti a plus concerné la question de l'intégration paysagère que celle de la qualité environnementale et énergétique.

Ces actions qui ont valeur d'exemplarité, n'ont été que peu valorisées à ce jour. Elles répondent à au moins deux des missions d'un PNR : « contribution à l'aménagement » d'une part, et « expérimentation, exemplarité, innovation » d'autre part.

- Fiche n°4 "Services". Au total 41 opérations ont été réalisées. Très rapidement consommée, l'enveloppe a été passée de 10 à 14%. Plusieurs des opérations soutenues peuvent être qualifiées d'innovantes (services itinérants). Les opérations ont été soutenues selon deux axes principaux :
 - un axe fort "petite-enfance jeunesse" ;
 - l'offre culturelle et de services : concerts et cinéma au village, Université rurale... Pour ce second axe, le travail



a été effectué en collaboration interne avec la chargée de mission culture du SMPNRMA. Les opérations de cet axe de travail Leader+ s'inscrivent dans la mission de « contribution au développement économique, social et culturel » ;

La prise en compte de la question des services renvoie dans tous les cas à au moins deux des finalités d'un Agenda 21 et deux des piliers du développement durable.

- Fiche n°5 "Attractivité du territoire". Fortement mobilisée au départ, l'enveloppe a du être portée de 9 à 11% pour un total de 31 projets. Ont ainsi été aidés, par exemple :
 - le "Mai des terrasses",
 - la création du journal du Parc pour les habitants,
 - la réalisation de films documentaires (ARTE, festivals,...)
 - la mise en place d'une télévision locale.

Ces opérations sont en lien avec la mission d'«organisation, accueil, éducation, information »

- Fiche n°6 "Développer une image de marque sur le territoire". A travers cette fiche-action, ont pu être soutenus des projets tels que : des résidences d'artistes, des actions de mobilisation des habitants (Contes et oralité, Fête de la création d'un village...), des actions d'un réseau de jeunes diplômés qui reviennent vivre en Ardèche (REAGIR), soit un total de 20 opérations pour une enveloppe ramenée de 5 à 4%.

Le lien avec le travail de la chargé de mission culture et la mission de contribution au développement y compris culturel, est fort.

- Fiche n°7 : « Se doter d'outils d'accompagnement de la politique d'accueil ». Cette fiche-action a soutenu des opérations transversales, expérimentales et innovantes, telles que :



- Le soutien des actions des sites de proximité (session d'accueil d'actifs) enquêtes qualitative sur les besoins des nouveaux arrivants
- De nombreuses actions du PNR : observatoire des paysages, des changements économiques, carrefour de l'accueil (instance informelle de mobilisation des partenaires de la politique d'accueil pour construire des actions, des études, des films...). Un site Internet est en cours d'élaboration ainsi qu'un observatoire des services au public

Outre le fait que la majorité de ces opérations répondent à la mission « d'expérimentation, exemplarité et innovation », elles participent à l'application des principes d'un Agenda 21.

3.7.2. Pôle d'Excellence Rurale (P.E.R)

- Le PER « Construire une destination agricole, culturelle, scientifique et touristique de niveau européen – Massif du Mézenc/Gerbier de Jonc » est positionné sur la thématique de la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques sur la base de quatre opérations, elles mêmes déclinées en plusieurs projets :
 - Terroir de qualité (opération 1) ;
 - Massif aux richesses culturelles importantes et à intérêt scientifique remarquable (opération 2) ;
 - Destination touristique de niveau européen (opérations 3 & 4).
- Un PER porteur d'un caractère innovant, visant la création et le maintien d'emplois (objectifs : 30 emplois créés, 250 emplois et 130 entreprises maintenus) ;
- Un large partenariat public-privé interdépartemental ;
- Un coût total des actions de 2.702.000 € et un montant total de subventions de 907.430 € (soit 33,6%) se répartissant de la façon suivante :
 - Opération 1 : 107.500 € (CASDAR – PER) ;



- Opération 2 : 197.500 € (Leader+ - PER) ;
- Opérations 3 & 4 : 602.430 € (FNAD – PER).

3.8. Constats

- Les instances d'échanges et de réflexion sur les partenariats (bilan annuels, évaluations) n'ont pas témoigné de la valeur ajoutée escomptée (fonction d'évaluation) : certaines ne se sont que très peu réunies, d'autres n'ont pas fonctionné du tout ;
- Les instances politiques de pilotage n'ont pas encore pris en compte l'évolution du contexte territorial (Communautés de communes, Pays) ;
- Un contrat de parc 2004-2008 qui témoigne d'un effort de mise en cohérence, de simplification et contribue ainsi à une meilleure lisibilité de l'actions du SMPNRMA ;
- Les conventions avec les Pays (Ardèche Méridionale et Valdac) semblent bien répondre à la préoccupation d'articulation et ne pas poser problème. Toutefois des tensions sont apparues du fait de la volonté d'une partie du territoire de la Montagne Ardéchoise, de mettre en œuvre un projet LEADER 2007-2013 en marge du programme LEADER porté par le Parc ;
- Il se dégage une réciprocité partielle dans les partenariats ;
- La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation est engagée, mais n'est pas encore opérationnelle ;
- Le bilan du programme Leader+ est globalement positif. Ce programme :
 - est en forte résonance avec les missions mais aussi avec la déclinaison de la Charte du PNR des Monts d'Ardèche ;
 - a mis en exergue la question des services et le besoin d'un suivi post-crétion ;
 - a promu les principes de partenariat et les fonctions de suivi-évaluation et capitalisation (gestion de la connaissance et outil de gestion de projet).
- Un PER qui :



- croise au moins deux des cinq missions d'un PNR « Contribution au développement économique, culturelle et social » & « Expérimentation, exemplarité, innovation dans le domaine des missions précédentes » ;
- repose, dans la mise en œuvre, sur la plupart des principes d'une bonne gouvernance (partenariat, organisation du pilotage, suivi-évaluation, innovation, coopération,...)
- porte sur un des paysages de référence inscrit au Plan Parc comprenant de nombreux enjeux (Natura2000, site classé, paysage de reconquête, etc.) ;
- est articulé avec le programme Leader+ ;



4. Conclusions évaluatives

4.1. Jugement évaluatif sur la base des critères normatifs

4.1.1 Une pertinence avérée mais la nécessité d'un rééquilibrage entre les différentes missions en particulier de la dimension patrimoniale

Au regard des cinq missions des PNR, qui constituent les enjeux, les actions de l'échantillon conduites par le SMPNRMA en application de la Charte y répondent de la façon suivante :

- « organisation, accueil, éducation, information du public » et « contribution au développement économique, culturelle,... » (24) ;
- « contribution à l'aménagement du territoire » (12) ;
- « expérimentation, exemplarité, innovation » (11) ;
- « protection du patrimoine du territoire » (9) ;

L'examen des autres données comme le poids des différents axes de la Charte tant en actions qu'en montants (cf. § 2.1. page14). tant à confirmer cette hiérarchie.

On a donc :

- un investissement fort des enjeux liées à l'accueil, l'éducation et l'information d'une part la contribution au développement économique d'autre part ;
- Un investissement moyen des enjeux liés à l'aménagement du territoire et à l'expérimentation ;
- Un investissement plus faible de l'enjeu de protection du patrimoine que l'on peut illustrer par le traitement systémique d'un seul des cinq paysages de référence inscrit au Plan Parc ...

Cette appréciation de l'adéquation des objectifs des actions aux regard des enjeux est conforté par les résultats de l'auto-évaluation que le groupe projet évaluation a fait de 53 grappes d'actions puis débattu avec le comité de pilotage d'où il ressort que 100% des grappes d'actions sont pertinentes.



4.1.2 Une cohérence qui présente des marges de progression significatives

Une adéquation des moyens et des dispositifs au regard des objectifs à atteindre a priori correcte qui présente des points forts mais aussi un certain nombre de marges de progrès.

Des points positifs

- Une équipe pluridisciplinaire, jeune, d'un niveau élevé de qualification (majorité de cadre A). Des effectifs aujourd'hui globalement stabilisés qui couvrent l'essentiel des compétences requises. Les ajustements nécessaires à la prise en compte des besoins (TIC, suivi-évaluation...) et des contraintes ont été effectués (dédoublage de thématiques et des postes correspondants). Une masse salariale qui n'excède, malgré tout, pas 43% du budget de fonctionnement ;
- Le développement important de la contractualisation qui offre d'une part une vraie lisibilité pour la gestion du projet Parc et contribue à l'optimisation des interventions des différents acteurs d'autre part via les conventions d'articulation ;
- La capacité à mobiliser des dispositifs intervenants en soutien de la mise en œuvre de la Charte et de sa déclinaison opérationnelle (Leader+ et PER) ;
- Un début d'acculturation à l'évaluation à travers Leader+ mais aussi la participation active au groupe de travail évaluation de la Fédération Nationale des PNR ;
- Le développement de nombreux outils pour une meilleure gouvernance du territoire (observatoires paysages, services publics, développement économique,...) ;

Des points de vigilance et/ou des marges de progrès

- Une participation effective faible des membres des différentes instances qui ne garantit pas la diversité des points de vue ;
- Des instances de travail et/ou consultative qui ne se sont pas voire peu réunies (comité scientifique par exemple) ;



- La non mise en œuvre des évaluations prévues dans le cadre des différentes conventions et un dispositif de suivi-évaluation pas encore opérationnel ;
- L'engagement des signataires de la Charte pour l'atteinte des objectifs qui y sont inscrits n'est pas homogène et systématique :
 - Communes : elles sont l'exemple type des signataires pour lesquels l'engagement à l'atteinte des objectifs n'est pas homogène et systématique. Les problématiques des documents d'urbanisme, de la signalétique ou encore de la pratique des sports motorisés en sont de parfaites illustrations. Une autre illustration réside dans le nombre marginal d'actions cofinancées par les communes ou leurs groupements (moins de 20 actions entre 2002 et 2006) ;
 - Consulaires : si la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Métiers ont investi au-delà des dispositifs habituels, directement ou en accompagnement du SMPNRMA, certains des objectifs de la Charte, cela ne semble pas avoir été le cas des Chambres de Commerce et d'Industrie ;
 - Conseil général : le département a contribué de façon significative à l'atteinte d'objectifs en matière de patrimoine naturel au travers de la convention spécifique sur les Espaces Naturels Sensibles. Sa contribution aux objectifs du "tourisme", en revanche semble plus contrastée ;
 - Conseil régional : outre le financement conséquent du fonctionnement du parc, la région assure l'animation du réseau des Parcs de Rhône-Alpes et soutient la marque parc (ce qui renvoie à plusieurs des objectifs de la Charte). Une des questions qui peut se poser aujourd'hui est celle de la mobilisation du PSADER (Projet Stratégique Agricole et de développement Rural) par le PNR en faveur de l'agriculture sur l'espace Parc et plus particulièrement du pastoralisme dans un souci de cohérence avec les enjeux de gestion de l'espace, de paysage, de biodiversité.



4.1.3 Une cohérence interne à parfaire

- L'auto-évaluation des 53 grappes de l'échantillon par le groupe projet « évaluation » et le débat avec les membres du comité de pilotage qui a suivi a conclu à une forte cohérence interne des grappes examinées (88,7% des cas) ;
- La cohérence interne identifiable à la lecture de la Charte par les renvois effectués entre objectifs d'un axe stratégique et les autres axes stratégiques illustre cette cohérence interne.

Les échanges (cf. § 4.1.5) comme l'analyse des documents laissent penser, comme cela a déjà été signalé, que cette cohérence pourrait être renforcée par le passage d'une approche par mission à une approche par projet.

4.1.4 Cohérence externe (Leader+, PER,...) tout à fait satisfaisante

- L'auto-évaluation des 53 grappes de l'échantillon par le groupe projet « évaluation » et le débat avec les membres du comité de pilotage qui a suivi a conclu à une bonne cohérence externe des grappes examinées (62,3% des cas) ;
- L'examen des projets soutenus dans le cadre du programme Leader+ comme du PER montre une forte articulation aux déclinaisons opérationnelles de la Charte et à l'atteinte des différents objectifs ;

4.1.5 Une efficacité à conforter

La charte actuelle est structurée en 4 axes stratégiques eux-mêmes déclinés en 23 mesures et 72 objectifs !

- Axe n°1 - Un territoire d'exception (Valorisation des ressources) : 4 mesures et 15 objectifs ;



- Axe n°2 - Un territoire vivant (développement durable des activités) : 9 mesures et 26 objectifs ;
- Axe n°3 - Un environnement préservé (maîtrise des activités) : 7 mesures et 23 objectifs ;
- Axe n°4 - Un projet compris et partagé (démocratie participative) : 3 mesures et 8 objectifs.

De façon tout à fait compréhensible, l'atteinte d'autant d'objectifs n'a pas pu être obtenue avec la même intensité.

Fortement investis	Partiellement investis	Peu investis	Pas du tout investis
19	16	20	17
26%	22%	27%	23%

Tableau : Niveau d'investissement des objectifs de la Charte (autoévaluation contradictoire par le groupe projet)

Si pour certains d'entre eux, un nombre significatif de réalisations et de résultats correspondent pleinement aux objectifs assignés (si tant est qu'ils aient été précisément définis) pour d'autres des marges de progression importantes demeurent. Pour cela, il s'agira :

- de mettre en œuvre ou accompagner des opérations sur des sujets jusque-là peu voire pas abordés (qualité environnementale des constructions, pastoralisme,...) ;
- et/ou d'assurer le déploiement de réalisations et de résultats restés confidentiels compte tenu de leur caractère expérimental ou d'exemplarité ;
- et/ou d'éventuellement renoncer à certains des objectifs initialement définis.

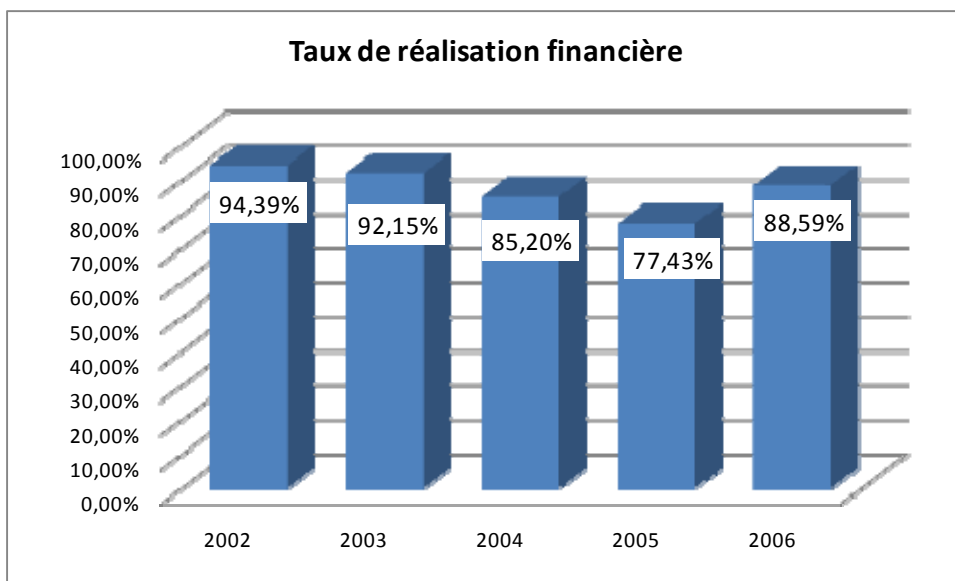
Dans ce contexte, la question de la hiérarchisation de priorités et de la répartition des tâches entre les différents acteurs territoriaux devra être posée.

4.1.6 Une bonne efficacité



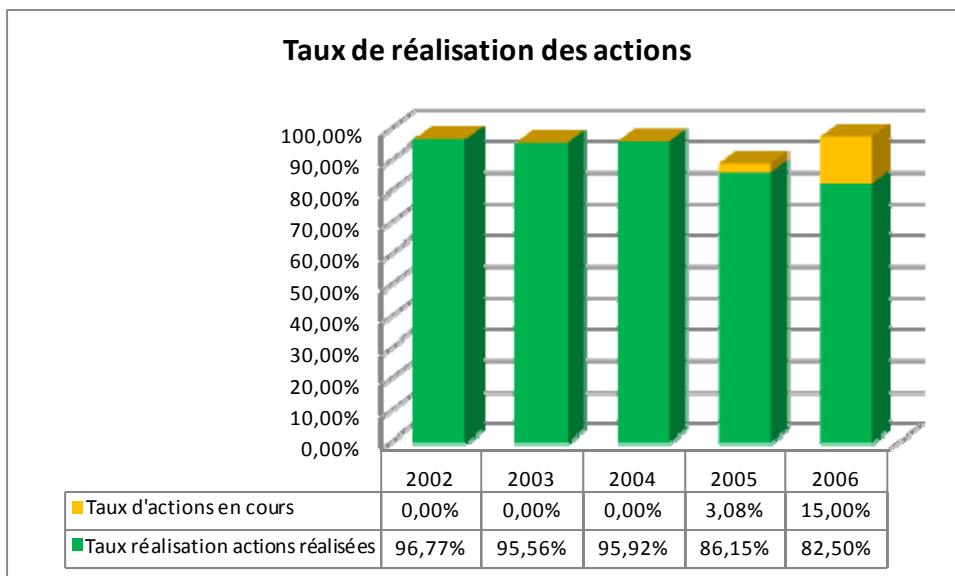
Les résultats provisoires en termes de réalisation d'actions font apparaître une efficacité du dispositif satisfaisante :

- Le taux de réalisation par rapport aux montants programmés est correct. Le taux moyen de réalisation sur la période 2002 – 2006 est de 86,8%. L'écart entre le réalisé et le programmé a trois origines : le coût moindre de certaines actions, le niveau d'avancement d'actions encore en cours et l'abandon d'actions programmées.



Source : SM PNR MA – Ratio en % entre montants réalisés et montants programmés.

- Le taux de réalisation par rapport au nombre d'actions programmées est très correct. Le taux moyen sur la période s'établit à 94,8%. La baisse notable en 2005, s'explique par le nombre plus important que d'habitude d'actions abandonnées.



Source : SM PNR MA – Ratio en % entre actions réalisées et en cours et actions programmées (y compris actions abandonnées)

- Les réalisations sont conformes aux objectifs des conventions pluriannuels, qu'il s'agisse de la convention avec l'Etat, la Région et le Département ou encore de la convention spécifique avec le Conseil général pour ce qui concerne les ENS (cf. § 3.5.3 page 55) ;
- L'articulation avec le CRDA et le Pays n'a a priori jusque-là pas posé de difficulté particulière quant à la mise en œuvre des actions ;
- Le niveau d'activité semble avoir atteint un régime de croisière depuis 2004 (tant en montants qu'en actions programmés) avec des moyens humains dont on a vu en comparaison d'autres PNR qu'ils n'étaient au regard du territoire (nombre de communes, superficie et habitant) excessifs.

Néanmoins un point faible du mode de fonctionnement, au dire même de l'équipe technique du SMPNRMA, est à noter :

- L'organisation du travail par missions (thématiques) avec un relatif cloisonnement entre elles a pour conséquence un manque certain de transversalité des approches.

4.2 Jugement évaluatif à partir du croisement des Indices stratégiques et de développement durable

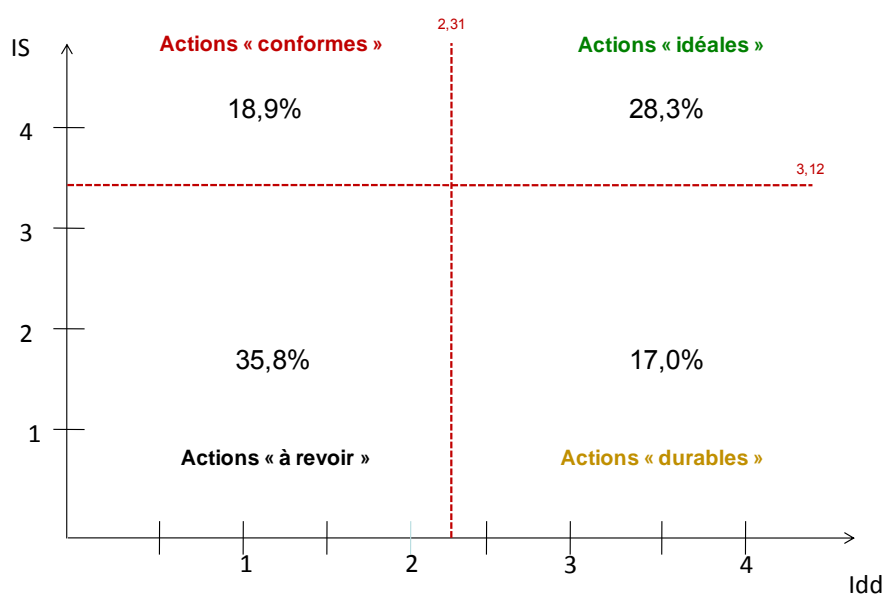


Le travail effectué avec le groupe projet puis avec le comité de pilotage a mis en évidence certaines limites/contraintes de la grille d'évaluation (appréciation de la dimension sociale ...) et sa faible pertinence pour apprécier certaines des actions ou grappes d'actions de l'échantillon (en particulier les outils type observatoire). Néanmoins :

- L'Is moyen de l'échantillon (3,12) est très élevé et nettement supérieur sa moyenne arithmétique (2,0) limitant les actions « idéales » d'une part et « conformes » d'autre part aux seules grappes ayant obtenu un Is de 4 sur 4 ;
- L'Idd moyen (2,31) est proche mais légèrement inférieur à la moyenne arithmétique (2,5) de cet indice. Les actions idéales et durables ont donc un Idd > 2,5 ;

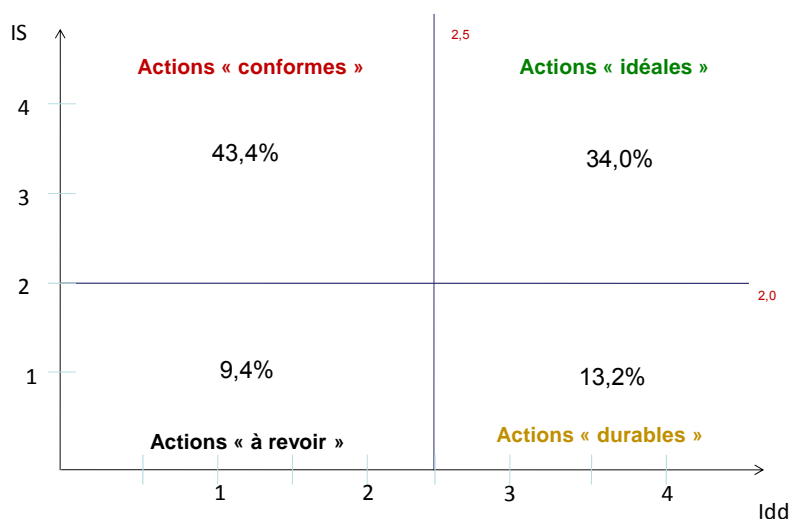
A partir de ces données, deux représentations graphiques sont possibles :

- L'application de la méthode (les seuils qui déterminent les différentes aires sont l'Indice stratégique moyen et l'Indice développement durable moyen de l'échantillon des 53 grappes d'actions) se traduit par un seuil d'IS nettement supérieur à la moyenne de l'axe et seuil d'Idd légèrement inférieur à la moyenne de l'axe.



Si dans ce cadre près de 36% des grappes sont rattachées à la catégorie des actions dites "à revoir", il faut néanmoins relever que :

- 48,2% ont un IS maximal (actions "conformes" + actions "idéales") ;
 - 45,3% ont un Idd supérieur à la moyenne de l'échantillon (actions "idéales" + actions "durables").
- Une approche plus souple (les seuils qui déterminent les différentes aires de la matrice sont les indices (IS et Idd) moyens) va de facto faire basculer vers les catégories d'actions dites "conformes" et "idéales" les grappes d'actions qui ont obtenu un Is de 3.



Cette lecture se traduit par une réduction très significative du nombre de grappes "à revoir" qui passe à moins de 10% et la part des grappes d'actions avec un Is satisfaisant (notées 3 et 4) représente alors 77,4% des grappes d'actions soit une augmentation de 29% des grappes d'actions pertinentes, efficaces et cohérentes...

Il ressort de l'examen de ces deux matrices que le niveau de qualité des actions et grappes d'actions est globalement élevé. Le caractère durable :

- est effectif dans une fourchette de 45 à 47% des actions ou grappes réalisées (actions idéales et durables) ;
- est à améliorer pour les 19 à 43% d'actions « conformes » ;

- est insuffisant tout comme le caractère stratégique pour les 9 à 35% d'actions "à revoir". Ces actions mériteraient d'être examinées attentivement afin soit de les améliorer soit d'en décider l'arrêt ou la non reconduction.

Le PNR des Monts d'Ardèche dispose donc de véritables atouts pour achever la mise en œuvre de la charte actuelle et se préparer à la future Charte. Dans cet objectif et au regard de l'évaluation, il apparaît, pour la prochaine Charte et en particulier du fait de la recherche de la labellisation comme Agenda 21, qu'il faudra être attentif :

- **à la gouvernance** (représentativité des instances politiques, opérationnalité des instances consultatives et de travail, finalisation et mise en œuvre effective du suivi-évaluation, finalisation et mise en œuvre effective des systèmes collaboratifs, relation aux partenaires et acteurs territoriaux ...);
- **au renforcement de l'adéquation entre réalisations/résultats d'une part et objectifs d'autre part** par l'engagement d'une approche projet permettant le décloisonnement des approches, l'engagement de projets sur des thématiques pas ou insuffisamment prises en compte à ce jour, la qualification de objectifs, etc.

Ces deux éléments de conclusions vont constituer le point d'appui des préconisations.



5. Préconisations

5.1. Préconisations en lien avec la pertinence et l'efficacité

<p>Préconisation 1</p>	<p>Renforcer les projets et actions dans les domaines du pastoralisme, de l'urbanisme, des énergies renouvelables et économies d'énergie, des paysages ainsi que la valorisation du patrimoine bâtis.</p> <p>1) <u>Le pastoralisme</u> : les prairies et pâturage occupe une place importante de l'espace Parc. Les projets et actions conduites jusque là n'ont pas du tout abordé ce champ de l'agriculture et de gestion de l'espace. Le maintien de cette activité, qui rencontre de réelles difficultés sur le plan économique, a des conséquences directes tant sur les enjeux de paysage que sur ceux de développement économique et touristique ou encore de biodiversité. Un effort particulier devra être engagé dans la réflexion et la mise en œuvre d'actions en faveur de cette activité.</p> <p>2) <u>L'urbanisme</u> : l'espace Parc, en dépit des actions conduites, continue de connaître une pression foncière forte...sur une partie du territoire. La préservation de son attractivité d'une part et la réalisation de ses missions d'autre part amène à proposer de renforcer les actions dans ce domaine que ce soit directement au travers des documents d'urbanisme (PLU intercommunaux) ou indirectement via des documents type Charte paysagère, PDD, etc.</p> <p>3) <u>Les économies d'énergies et les énergies renouvelables</u> : objectifs affichés dans la Charte, repris dans le contrat de parc 2004-2008 pour l'énergie éolienne mais aussi les énergies renouvelables nouvelles (géothermie, solaire, etc.) d'une part et, pour la démarche HQE d'autre part, ils ont été peu investis. Le Parc, territoire de missions et d'expérimentation doit ouvrir la voie d'autant que le développement de ces solutions pourra contribuer au développement de l'image de qualité du territoire et apporter des réponses à la problématique énergétique dans les zones d'habitat peu denses et/ou difficiles (montagne). De plus, un engagement exemplaire sur ces questions contribuera à bien positionner le territoire sur la finalité 1 de l'Agenda 21 "lutte contre le changement climatique"</p> <p>4) <u>La valorisation du patrimoine bâti</u> : l'objectif "Protéger les éléments remarquables du patrimoine bâti" n'a pas été ou que très partiellement investi (actions en faveur des toitures de lauzes). Cet objectif doit être réaffirmé dans la prochaine Charte.</p>
--	--



	<p>5) <u>Paysages de référence</u> : Un seul des paysages de référence a été l'objet d'un PDD. A l'exception du paysage de référence des Sucs (qui englobe un paysage exceptionnel) les autres paysages de référence du Parc n'ont fait l'objet que d'actions ponctuelles (hors approche globale et coordonnées de leurs problématiques type approche projet). De plus deux des objectifs opérationnels de la Charte sont considérés comme jusque-là peu investis (Maintenir la qualité et l'équilibre global des paysages – Gérer et préserver les paysages exceptionnels).</p> <p>Indiqués comme des zones prioritaires de son intervention dans le Plan Parc actuel, la future Charte devra faire une part conséquente à cette thématique en abordant les paysages de référence dans une logique projet (approche globale et systémique).</p>
--	--

<p>Préconisation 2</p>	<p>Statuer sur les objectifs opérationnels (mesures) pas, peu ou partiellement investis : eau, déchets, accueil.</p> <p>L'évaluation a pointé un certain nombre d'interrogations tant du point de vue de l'efficacité : (absence ou faible réalisation pour certains objectifs bien qu'expressément affichés dans la Charte et réaffirmés dans le contrat 2004-2008) que de la cohérence et/ou de l'efficience. Ce constat doit amener les instances politiques du PNR à répondre à deux questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintient-on ces mesures et ces objectifs ? • Pour quelle action du SMPNRMA, des autres signataires et de ses partenaires ? <p>Eau : figurant de façon explicite dans les objectifs de la Charte (articles 79 à 84), ils sont repris en grande partie dans le contrat de parc 2004-2008. Il ressort que les 4/5^{ième} de ces objectifs n'ont pas été du tout investis. Les objectifs opérationnels et les projets dans ce domaine doivent être revus ainsi que ses modalités d'intervention. La Charte devra distinguer les projets et actions conduits par le SMPNRMA de ceux conduits par les partenaires, au pilotage et animation desquels il pourra participer (présence dans les instances des SAGE et/ou contrats de rivières,...).</p> <p>Déchets : le constat est globalement du même ordre que celui fait pour l'eau.</p> <p>Accueil : ce thème a été abordé au travers du programme Leader+ et sera poursuivi pour Leader 2007-2013. La politique d'accueil engagée ultérieurement à l'élaboration de la Charte n'y est mentionnée que de façon secondaire, alors même que la Charte actuelle affiche des objectifs en lien avec une politique d'accueil : au travers des problématiques de logement d'une part et de services à</p>
-----------------------------------	--



	<p>la population d'autre part.</p> <p>De fait, ces objectifs ont été peu voire pas investis et n'ont pas été repris dans le contrat de Parc 2004-2008 alors même qu'ils sont constitutifs d'une politique d'accueil. Sur ce thème, la prochaine Charte devra préciser les objectifs tant stratégiques qu'opérationnels en lien avec cette politique.</p> <p>Là encore, l'éventuel partage des tâches entre SMPNRMA, les autres signataires de la Charte et les partenaires (en particulier Pays et CDRA) devra être indiqué.</p> <p>Les thématiques eau, déchets, accueil qui sont au cœur des objectifs opérationnels et plus largement stratégiques du territoire Parc, sont de plus, en lien étroit avec plusieurs des finalités d'un futur Agenda 21.</p>
--	---

<p>Préconisation</p> <p>3</p>	<p>Poursuivre le développement d'un tourisme durable basé sur des prestations de qualité, la responsabilisation des acteurs, la maîtrise des sports motorisés...</p> <p>Le tourisme constitue un facteur important pour le développement économique de l'espace parc. Sur la programmation qui s'achève, en déclinaison de l'objectif stratégique "le Parc participe au développement d'un tourisme intégré de qualité", le Parc a initié un travail important pour le développement de prestation de qualité (50 hébergeurs marqués, début du "marquage" de prestataires agrotouristiques) et l'engagement dans la mise en place d'une Charte Européenne de Tourisme Durable à l'échelle du Parc des Monts d'Ardèche.</p> <p>Par ailleurs, le parc a contribué à la création de pôles thématiques et a mené des actions de structuration et de mise en réseau des professionnels des sports de pleine nature (en particulier, avec la création d'un site Internet pour les accompagnateurs de montagne).</p> <p>Il s'agira de prolonger la dynamique enclenchée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la poursuite du développement d'un hébergement et de prestations de qualité (marquage) ; • la structuration de l'offre des hébergeurs et leur mise en réseau ; • l'appropriation par les collectivités locales ou leurs groupements d'une part et les professionnels d'autre part des investissements (pôles thématiques), outils (sites Internet, réseaux d'acteurs), etc. créés ainsi que de leur animation. <p>En cohérence avec les objectifs ci-dessus, les objectifs d'intégration des pôles touristiques majeurs (gestion des flux...) et de maîtrise des sports motorisés (appui aux communautés de communes) devront être poursuivis et systématisés.</p>
--------------------------------------	---



<p style="font-size: 24px; color: green; margin: 0;">Préconisation</p> <p style="color: green; margin: 10px 0 0 20px;">4</p>	<p>Accompagner la large diffusion des résultats des expérimentations, des actions exemplaires ou innovantes menées, en particulier, dans les domaines de l'agriculture et de la forêt</p> <p>Dans les deux domaines évoqués (agriculture et forêt), de nombreuses actions conduites jusque-là ont une dimension expérimentale (cinquième mission d'un PNR).</p> <p>A ce jour, ces projets / actions ont un impact encore limité, il s'agira donc dans la future Charte de retenir l'objectif de promouvoir et contribuer à la diffusion des démarches expérimentales qui ont produit des résultats probants (agriculture, forêt, etc.) en particulier par une action intense et partenariale d'animation (communication, visites, etc.) ;</p>
---	--

<p style="font-size: 24px; color: green; margin: 0;">Préconisation</p> <p style="color: green; margin: 10px 0 0 20px;">5</p>	<p>Investir de façon plus systématique la mission de protection du patrimoine du territoire dans sa dimension "patrimoine naturel" et rester vigilant sur la mission "Organisation, accueil, éducation et information du public"</p> <p>1) Mission de protection du patrimoine du territoire : l'analyse de l'échantillon constitué de grappes d'actions, les avis de plusieurs interlocuteurs et de membres de l'équipe de chargés de mission du Parc, convergent pour établir que le SMPNRMA, s'est investi de façon significative sur deux missions : la contribution au développement économique et culturelle d'une part, et l'organisation, l'accueil, l'éducation l'information du public d'autre part. A contrario, la mission de protection du patrimoine du territoire a été moins investie que ce soit dans sa dimension paysage ou dans sa dimension patrimoine naturel. Cet investissement moindre s'explique par les choix de recrutement des premières années qui traduisait la volonté des élus de donner une priorité au développement économique puis par le fait qu'un même chargé de mission a été, jusqu'en 2007, en charge de l'environnement et des questions énergétiques.</p> <p>La prochaine Charte devra traduire un rééquilibrage entre les missions et en particulier en faveur de la mission de protection du patrimoine du territoire. Ce rééquilibrage pourra s'effectuer pour ce qui concerne le patrimoine naturel par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la poursuite et l'amplification du travail engagé : connaissance des espèces, porté à connaissance au plus grand nombre, appui à la politique de Conseil général de l'Ardèche en faveur des Espaces Naturels Sensibles,... • le lancement de nouveaux chantiers qu'il s'agisse des corridors biologiques, de Natura2000 ou encore de la mise en œuvre des Mesures
---	---



	<p>Agro Environnementales Territorialisées (MAET), réserves biologiques, etc ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • la lutte contre la fermeture des paysages résultant du recul de l'agriculture et de l'élevage mais élément de préservation de la biodiversité. <p>2) Mission "organisation, accueil, éducation et information du public" : l'évaluation des grappes d'actions d'une part et l'auto-évaluation de l'atteinte des objectifs d'autre part (§2.2.9 p.36) indiquent que les objectifs de l'axe IV de la Charte, en lien avec cette la thématique Education / communication ont été investis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit en partie ("Encourager la création d'outils éducatifs" – "Faire connaître la Charte du parc" – "Fédérer et s'appuyer sur les acteurs locaux") ; • soit fortement investis ("Impulser et soutenir les actions éducatives" – "Informer et former les acteurs locaux" – "Informer le grand public"). <p>Dans le même temps, il apparaît que les objectifs similaires rattachés à d'autres axes n'ont été que peu investis (Axe I : Identifier, gérer et préserver le patrimoine "Développer la documentation pédagogique" – Axe II : Le parc encourage un urbanisme cohérent "Participer aux études, encourager la recherche et communiquer" – Axe III : Le Parc participe à une gestion optimale des déchets "Informer, former, sensibiliser").</p> <p>La prochaine Charte devra donc dans un contexte en évolution (ouverture de la Maison du Parc, moindre disponibilité des relais au sein de l'Education Nationale ...) redéfinir précisément les objectifs en lien avec cet axe et cette mission d'une part et préciser le rôle du SMPNRMA mai aussi des partenaires : CPIE, Education Nationale, associations ... dans sa réalisation.</p>
--	--



Améliorer la lisibilité et l'appropriation de la Charte en resserant l'arbre d'objectifs (cohérence interne) d'une part et en définissant les objectifs stratégiques et opérationnels de façon plus précise d'autre part

La Charte constitutive du PNRMA est un document très ouvert qui, du fait du très grand nombre d'objectifs poursuivis sur un nombre important de champs d'actions (cf.3.4.1 p.48) , ne favorise pas la lisibilité et l'appropriation par les signataires de la Charte des projets et actions à conduire.

1) **Resserer l'arbre d'objectif** : Le SMPNRMA a, à travers le contrat de Parc 2004-2008, engagé un travail de renforcement de la cohérence interne, témoignant de sa volonté de préciser ses objectifs et par là même la visibilité de l'action conduite (limitation du nombre de mesures et d'objectifs). Néanmoins, il apparaît que l'effort engagé doit être poursuivi dans le cadre de la rédaction de la prochaine Charte d'autant plus que la labellisation en A21 constituera un élément supplémentaire de complexité (5 missions PNR + 5 finalités et 5 éléments de démarche Agenda21).

Dans le prolongement du travail engagé, la prochaine Charte pourra être structurée autour de trois axes :

- Un Territoire d'exception (valorisation des ressources) ;
- Un Territoire vivant (développement durable des activités) ;
- Un projet compris et partagé (démocratie participative).

Les objectifs stratégiques, opérationnels et projets de l'axe « Un environnement préservé (maîtrise des activités) de la Charte constitutive seraient « redistribuées », pour peu qu'ils soient maintenus, dans les deux premiers objectifs stratégiques. Ainsi, le rattachement se ferait de la façon suivante :

Un Territoire d'exception (valorisation des ressources)	Un Territoire vivant (développement durable des activités)
<ul style="list-style-type: none"> • Le parc participe à la gestion de l'eau • Le parc participe à la gestion optimum des déchets • Affichage publicitaire et signalétique de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> • Le parc encourage les économies d'énergie et encourage l'utilisation de ressources locales • Valoriser la démarche HQE • Le parc maîtrise les sports motorisés

2) **Préciser les objectifs stratégiques et surtout opérationnels** : la lecture critique de la Charte actuelle et du Contrat de Parc 2004-2008 a montré qu'en particulier les objectifs opérationnels étaient libellés sans référence quantitatives précises qualifiant l'objectif à atteindre ni indication du rôle des

	<p>différents acteurs dans la mise en œuvre des projets et actions qui s'y rattachent. Il s'agira dans la prochaine Charte de porter une attention particulière à la formulation des objectifs en distinguant très distinctement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les objectifs stratégiques (orientations) auxquels le parc peut contribuer sans prétendre y répondre par sa seule action ; • les objectifs opérationnels (mesures), c'est-à-dire ceux qui doivent être atteints au terme du contrat de parc ; • les projets et actions qui vont permettre d'atteindre les objectifs opérationnels ; <p>La définition précise de chacun des niveaux de cet arborescence permettra également d'identifier plus facilement les indicateurs à retenir.</p> <p>Exemple : Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • objectif stratégique : maintenir l'agriculture (indicateurs : SAU, nbre d'exploitants agricoles, diversité des productions...); • objectif opérationnel 1 : développer les "x" productions spécifiques de qualité (indicateurs : nombre de productions spécifiques soutenues, nombre de nouvelles production accompagnées, nombre d'exploitations concernées dont nouvelles exploitations concernées...) ○ projet 1 : 650 ha de vignes en terrasse pour la production du vin de Chalus ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ activité 1.1 : planter 320 ha ▪ activité 1.2 : restaurer 5000 m linéaire de terrasse ; ▪ activité 1.3 : ... ○ projet 2 : la surface consacrée à la production de Pomme de Terre d'Eydieux est triplée et le nombre de producteurs quintuplé ; ○ projet 3 : la filière myrtille est structurée ○ etc.
--	--

<p>Préconisation</p> <p>7</p>	<p>Assurer la mise en cohérence des interventions à l'échelle du territoire Parc des dispositifs de développement économique et poursuivre le soutien aux activités économiques spécifiques du territoire ainsi que la performance environnementale</p> <p>La mission de contribution au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie a été parmi les missions les plus investies lors de la mise en œuvre de la Charte 2000-2010. La structuration puis la montée en puissance des communautés de communes d'une part et du Pays ainsi que du CDRA d'autre part sur les questions de développement économique doit amener les signataires</p>
--------------------------------------	---



	<p>de la Charte à se poser deux questions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Qui fait quoi en matière de développement économique ?• Quel valeur ajoutée de l'action du Parc dans ce domaine ? <p>Dans le domaine de l'artisanat mais aussi du tourisme le SMPNRMA a montré sa capacité à intervenir de façon "crédible" sur le créneau des produits spécifiques et là où les acteurs habituels (consulaires en particulier) sont peu ou pas présents. Cette orientation doit pouvoir être poursuivie.</p> <p>De même, si la préoccupation environnementale est aujourd'hui portée par les consulaires auprès des entreprises, le SMPNRMA devrait pouvoir pour le territoire "d'exception" que constitue le territoire Parc relayer et promouvoir une performance environnementale des entreprises de façon plus systématique, en proximité et en rapport avec ses missions, ses projets : tourisme durable, agriculture et sylviculture, artisanat, etc.).</p> <p>A la rencontre de sa mission de contribution au développement économique, social,... d'une part, et de celle d'expérimentation, d'innovation d'autre part, la prochaine Charte pourra intégrer un objectif stratégique autour du développement de l'économie sociale et solidaire</p> <p>Enfin, le SMPNRMA doit être le garant d'une certaine équité territoriale entre les différentes composantes de son espace et éviter que les disparités s'accroissent, en s'assurant que toutes les parties de son territoire puisse bénéficier des dispositifs type OCM, ORC.</p>
--	--



5.2. Préconisations en lien avec la cohérence et l'efficience

<p>Préconisation</p> <p>8</p>	<p>Poursuivre et amplifier l'accompagnement des communes et communautés de communes par la mise à disposition de compétences techniques et/ou l'aide à la mutualisation entre elles de compétences.</p> <p>L'examen de l'engagement des communes et communautés de communes dans la mise en œuvre de la Charte 2000-2010 a montré à travers la participation effective aux instances du Syndicat Mixte comme dans le cofinancement des actions un engagement globalement faible voire marginale pour le financement des actions. Si ce constat peut, en partie, s'expliquer du fait de la faible structuration des intercommunalités au début des années 2000 (5 à 6 EPCI), la situation a notablement évolué depuis (un vingtaine de communauté de communes en 2008).</p> <p>L'évaluation a par ailleurs montré que si les actions sont dans l'ensemble de qualité, dans bien des domaines de mise en œuvre de la Charte, les résultats, les impacts sont trop limités au regard des enjeux. Il est donc nécessaire que l'équipe du SMPNRMA conséquente en nombre bien que non surdimensionnée puisse trouver des relais pour amplifier les résultats et impacts des projets et actions de la Charte.</p> <p>A ce titre, la montée en puissance de l'intercommunalité constitue un atout potentiel réel pour l'atteinte des objectifs opérationnels de la future Charte. Plusieurs voies seront poursuivies :</p> <ul style="list-style-type: none">• La poursuivre, l'amplification d'un travail en proximité avec les communautés de communes par la mise à disposition de l'ingénierie disponible au sein de l'équipe Parc (affichage publicitaire, urbanisme, accueil, maîtrise des sports motorisés, énergies renouvelables...);• L'accompagnement des communautés de communes dans la mise en place de compétences techniques mutualisées (information des possibilités de financement de compétences ADEME,...); <p>La mise en œuvre de cette préconisation outre sa contribution à l'amélioration de la cohérence et de l'efficience pourra aussi contribuer à l'atteinte de l'objectif "Fédérer et s'appuyer sur les acteurs locaux" de l'axe IV "Un projet compris et partagé".</p>
--------------------------------------	--

Finaliser rapidement la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation partagé tout en anticipant le passage d'un dispositif basé sur les finalités et principes des A21 et en rationalisant et optimisant les dispositifs de suivi-évaluation prévus avec les différents partenaires

1) **Finaliser la mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation** : Le SMPNR MA est d'ores et déjà engagé dans la construction de son dispositif de suivi-évaluation. Le PNR des Monts d'Ardèche est Parc pilote pour le développement du logiciel EVA promu par la Fédération Nationale des PNR. De plus, le SMPNRMA a mis en place une base de données constituée de l'ensemble des fiches de présentation des actions (fiche-action) réalisées classées par thématique. Néanmoins, ce travail n'est pas achevé, les indicateurs associés aux fiches-actions ne sont pas renseignés et il n'y a pas vraiment de tableaux de bord disponibles. L'élaboration de la future Charte avec la définition partagée des objectifs opérationnels et des projets devra être l'occasion de définir les indicateurs, d'élaborer et de faire figurer les tableaux de bord qui permettront le suivi et le pilotage de sa mise en œuvre. Il s'agira donc de :

- Développer une batterie de tableaux de bord (suivi) alimentant le dispositif de suivi et d'évaluation d'une part et servant de base aux rapports annuels d'activités d'autre part ;
- Introduire dans le référentiel de suivi et d'évaluation un référentiel développement durable construit plus tôt sur les finalités et principes de l'A21 (puisque c'est à terme l'objectif) que sur les piliers du DD ;
- Organiser le dispositif d'indicateurs du niveau stratégique au niveau du résultat (projet) et pas forcément au niveau des actions (cf. cadre logique et dispositif d'évaluation promu par la FNPNR) ;
- Intégrer dans les fiches de poste la contribution à l'alimentation du dispositif de suivi et d'évaluation ;

2) **Rationaliser et optimiser les engagements de suivi et d'évaluation inscrits dans les différentes conventions en mettant en place un ou des séminaire(s) annuel(s) de suivi et d'évaluation.**

Chacune des conventions signées par le SMPNRMA avec ses différents partenaires financiers et/ou territoriaux (CRDA et Pays) fait explicitement référence à au moins une réunion annuelle d'évaluation. Ces réunions ne sont pas organisées de façon systématique.

Pour que ces temps d'échanges privilégiés puissent avoir lieu, sans obérer la

	<p>disponibilité de chacun et multiplier les réunions, mais aussi en prenant le temps de dépasser la dimension de suivi (bilan des réalisations) pour engager un véritable processus d'évaluation partagée, la future Charte pourra inscrire comme objectif opérationnel de l'axe "Un projet compris et partagé" l'organisation annuelle d'un ou de deux séminaires d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un premier avec les partenaires (financeurs : Etat, Conseil régional, Conseil général, ADEME, Agence de l'eau,...). Ces temps d'échanges devront permettre un regard évaluatif croisé sur l'engagement de chacun dans l'atteinte des objectifs ; • un second avec les communes, communauté de communes et Pays du territoire de l'espace Parc. <p>Ces séminaires d'une journée pourront alterner temps collectifs et travail en ateliers pour tirer tous les enseignements des réalisations effectuées. Ces échanges associeront les instances consultatives (conseil scientifique et/ou les groupes thématiques) du SMPNRMA.</p>
--	---

<p>Préconisation</p> <p>10</p>	<p>Mettre en œuvre les conditions d'une meilleure participation aux instances du SMPNRMA, instaurer des modalités favorisant une réelle diversité des avis, faire vivre et rendre lisible le rôle des instance(s) consultative(s) et de travail du SMPNRMA en particulier le Conseil scientifique</p> <p>1) <u>Mettre en œuvre les conditions d'une meilleure participation aux instances décisionnelles</u> : face à la faible participation effective des membres des instances décisionnelles et en particulier des communes et de leurs groupement compte tenu de la non prise en compte dans la composition des instances de l'émergence des communautés de communes, le SMPNRMA adaptera la composition des instances (comité syndicale et bureau) et organisera leur fonctionnement sur la base des principes suivants :</p> <p>La liste des membres du Comité syndical avec voix délibérative pourra être revue de façon à assurer une part plus conséquente dans les délibérations aux communes et aux communautés de communes.</p> <p>Les voix délibératives cumulées des communes et des communautés de communes pourraient constituer une majorité relative (<i>la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux recommande que les communautés de communes aient le même nombre de voies délibératives, quelques soit le nombre de communes qui chevauchent le Parc et qu'elles apportent une contribution financière identique et symbolique, car les communes cotisent déjà</i>).</p> <p>2) <u>Faire vivre et rendre lisible les instance(s) consultative(s) et de</u></p>
---------------------------------------	--



	<p>_____ : les commissions thématiques ne se sont plus réunies depuis 2004 et des groupes de travail techniques les ont remplacés. Pour sa part, le Conseil scientifique, instance consultative prévue, s'est peu mobilisé.</p> <p>Le conseil scientifique, dont la composition pourra être ajustée, devra être consulté tant pour donner un avis sur les propositions de programme annuel d'actions que sur l'évaluation des réalisations et résultats obtenus (participation entre autre au séminaire annuel avec les partenaires).</p> <p>Groupes de travail techniques, commissions, sous-commissions, les mandats de chacune de ces instances seront redéfinis et l'articulation de chacune d'elle au dispositif général Parc explicitée. Constitués en fonction des besoins les mandats de certaines pourraient être limités dans le temps.</p>
--	---



ANNEXE I

RAPPEL DU DEROULEMENT DE LA MISSION

Etapes	Tâches	Prévu	Réalisé
Phase 0	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion de lancement (Comité de Pilotage CP1 et Groupe technique CT1) 	1	1
	Sous-total 1	1 jour	1 jour
Phase 1 (de juin à septembre 2008)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretiens internes Parc ▪ Entretiens extérieurs avec partenaires ▪ Entretiens téléphoniques avec élus ▪ Animation d'une Conférence des EPCI ▪ Organisation et animation d'un atelier Parc ▪ Analyse documentaire, traitement et référentiel d'évaluation ▪ Analyse, synthèse, rédaction du pré-projet ▪ Finalisation avec le Groupe technique ▪ Validation Comité de Pilotage (CP3) ▪ Approfondissement Plan Parc 	2 2,5 1 2,5 4 4 0,5 0,5 -	2 3 0,5 2,5 4 4 0,5 - 0,5
	Sous-total 2	17 jours	17 jours
Phase 2 (octobre 2008)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation et animation de 2 ateliers de travail : <ul style="list-style-type: none"> - Atelier 1 : Groupe technique Parc - Atelier 2 : Groupe "partenaires" (dont DIREN, Région, Département) ▪ Analyse, synthèse des données, rédaction du rendu final ▪ Travail de finalisation avec Groupe technique ▪ Validation finale de l'ensemble de la mission par le Comité de Pilotage (CoPil 3) 	2 3 1 1	2 3 1 1
	Sous-total 3	7 jours	7 jours
TOTAL GENERAL		25 jours	25 jours

Le nombre de jours initialement prévu est respecté. Des modifications à la marge ont vu le remplacement d'entretiens téléphoniques auprès d'élus par



une Conférence des EPCI, et du Comité de pilotage CP2 par une séance de travail supplémentaire avec le groupe projet pour examiner les réalisations au regard du Plan Parc d'une part, et débattre des résultats de l'enquête « objectif ».

ANNEXE II

PNR MONTS D'ARDECHE

PERSONNES CONSULTÉES

PARC (entretiens internes)

- Franck BRECHON, Président
- Eric ARNOU, vice-président, Conseiller régional
- Véronique LOUIS, vice-présidente, Conseillère régionale
- Xavier BERNARD-SANS, Directeur
- Arnaud, BERAT, Richard BONIN, François CHIFFLET, Jérôme DAMOUR, Delphine DORSO, Patrick GILLES, Françoise GONNET-TABARDEL, Elisa JAFFRENNOU, Marina NEVEU, Marie-Françoise PERRET, Jean-Philippe SIMONNET, Chargés de mission

SERVICES DE L'ETAT

- Sylvain HUMBERT, sous-préfet de Largentière
- DIREN : Jean-Luc CARRIO, Dr de la Division Nature
- DDE : MM. BERNOUIN et DAGORN
- DDAF : Jean-Marc JOBERT

PARLEMENTAIRES

- Fabrice BRUN, attaché parlementaire, pour Jean-Claude FLORY, Député
- Bernard BONIN, 1^{er} vice-président du Conseil Général de l'Ardèche, pour Pascal TERRASSE, Député, Président du Conseil Général de l'Ardèche

COMMUNAUTES DE COMMUNES

- **CC Vinobre** : Max CHAZE, président, Roger GIMBERT, ancien président, Karine SELLIN, chargée de mission
- **CC Montagne ardéchoise** : Isabelle SAIN-THILARY, Chargée de mission
- **CC Aubenas-Vals** : Jean-Yves MEYER, président, Robert ROUX, vice-Pt Eco, Valérie CHANEAC, chargée de mission
- **CC Les Grands Serres** : Daniel TESTON, président, maire de Thueyts
- **CC Gorges de l'Ardèche** : Yves RIEU, vice-Pt Eco, Maryse RABIER, Conseillère intercommunale
- **CC Beaume-Drobie** : Hubert LEPOITEVIN, vice-Pt eco et Christian MOYERSOEN, président du GAL
- **CC Entre Loire et Allier**, Jacques GENEST, président

PARTENAIRES DU PNR



- **Région Rhône-Alpes (Elus)** : Véronique LOUIS, Eric ARNOU, conseillers régionaux
- **Région Rhône-Alpes (Services)** : Pierre FALCK, Dr des Projets territoriaux, Marie-Hélène RIAMON, chargée de mission Economie
- **Département (élus)** : Bernard BONIN, 1^{er} vice-Pt (pour Pascal TERRASSE, président du CGal)
- **Département (Services)** : Loïs CARLINI
- **Maison de l'Emploi et de la Formation** : Maryse RABIER, présidente, Fatiha OSMANI, directrice et Denis ROTIVAL (DDTEFP)
- **PFIL Ardèche Initiatives** : Gérard ROCANCOURT, président, Guillaume GRASSET, animateur
- **CCI** : Jacques REYNAUD, directeur et Claude VEYRENCHÉ, Conseiller industriel
- **Ch. Métiers** : Pierre NIVON, responsable d'antenne
- **Ch. Agriculture** : Odile AUDIBERT, chargée de mission territoriale
- **Pays d'Ardèche Méridionale** : Georges FANGIER, Président, Guy TREMBLEY, Directeur, Katia CHABAL, Nicolas DUPUY, Guillaume GRASSET, Cécile MATHIEU, Sabine MOULIN, Benoît PERRUSSET, chargés de mission
- **CDRA VALDAC** : Sandra OLLIER, Animatrice, directrice du SMEOV

COMMUNES CANDIDATES

- **Maire de Chambonas** : Roger BOULARD
- **Maire de Champclause** : M. DUPERRET
- **Maire de Chaudeyrolles** : Mme ARNAUD

DIVERS

- **Mission de préfiguration de l'espace de restitution de la Grotte Chauvet** : Paul SAVATIER, Chef de mission
- **Ets Sabaton** : Christophe SABATON, PDG
- **Ets Melvita** : Bernard CHEVILLIAT, PDG



ANNEXE III
GRILLES D'ENTRETIENS





10 Points à aborder avec chaque chargé de mission, dans cet ordre

1. **Eléments de contexte**
 - a. Le territoire à l'époque
 - b. Le secteur où opère le CM
 - c. La raison de son recrutement et les objectifs de sa mission
2. **Historique de la présence et des responsabilités**
 - a. Depuis quand est-il là ?
 - b. Pour quoi a-t-il été recruté ?
 - c. Comment a-t-il vécu son acculturation ?
3. **Contenu de la mission**
 - a. Le contenu : détailler par axe et pas secteur
 - b. Les méthodes de travail
4. **Evolution de la mission (s'il y a lieu)**
5. **Modes opératoires avec les collègues, avec les partenaires**
 - a. Par axe
 - b. Regard critique et points d'amélioration
6. **Résultats évaluatifs de l'action menée (détail par axe)**
 - a. Principaux résultats
 - b. Réalisations effectives (quanti/quali)
 - c. Effets d'impact, effets de levier, effets pervers
 - d. Satisfactions (où il a été fait plus ou mieux qu'attendu)
 - e. Regrets (les échecs, les lacunes, les distorsions...)
7. **L'évolution du Parc durant le temps : la situation du territoire, les acteurs, la politique menée par le Syndicat Mixte, les particularités de l'équipe...)**
8. **Regard sur la charte actuelle : ses points forts, ses lacunes, ses échecs**
9. **Regard sur le fonctionnement général du dispositif Parc pour répondre aux besoins**
10. **les grands enjeux qui se dégagent pour l'avenir du territoire**
11. **les perspectives pour la prochaine charte**

Questions complémentaires
(Conseil Régional, Directeur PNR, DIREN)

- 1) A travers la Charte actuelle, comment les missions statutaires ont-elles été prises en compte ?

- 2) Quels sont les points forts / points faibles de la Charte ?

- 3) Quel est selon vous le niveau d'atteinte des objectifs de la Charte ? Quels sont les objectifs qui ont été atteints ou qui sont en passe de l'être ? Quels sont ceux qui ne le sont pas ou que partiellement ? (p.m : liste jointe)

- 4) Quels sont selon vous les objectifs de la Charte actuelle : à renforcer, à maintenir voire à abandonner ?

- 5) Quelle appréciation avez-vous de la mise en œuvre (réalisation) des programmations annuelles ? Quelle appréciation de l'adéquation entre taille de l'équipe parc / dimension du territoire actuel voir au regard du projet d'extension ? Quelle appréciation de l'adéquation de l'équipe sa composition aux objectifs et enjeux de la Charte ?

- 6) Quelle a été la contribution de votre institution à la mise en œuvre de cette charte au-delà de l'engagement financier ? En quoi, les autres politiques de votre collectivité ont-elles contribué à la réalisation de la Charte (CDRA, Pays, ...)?

- 7) Quel regard portez-vous sur la contribution à la mise en œuvre de la Charte des autres signataires et de l'Etat ?

- 8) Quels sont, selon vous, les points forts et points faibles du dispositif de gouvernance (instances décisionnelles et consultatives du PNRMA) ?

- 9) Quelles sont, pour vous, les principales pistes d'améliorations pour que les objectifs de la charte soient atteints ?

- 10) Y a-t-il selon vous, pour le territoire du parc, des enjeux nouveaux, qui sont apparus depuis 2001, et que la prochaine charte devra prendre en compte ?



ANNEXE IV
AUTO-EVALUATION DE L'INVESTISSEMENT
DES OBJECTIFS DE LA CHARTE



Etat des lieux de l'atteinte des objectifs		Domaine investi	
1. Un territoire d'exception (Valorisation des ressources)	1.1 Le parc identifie et valorise ses paysages	Parfaire la connaissance des paysages au sein d'un observatoire	XXX
		Maintenir la qualité et l'équilibre global des paysages	X
		Gérer et préserver les paysages exceptionnels	X
		Travailler en périphérie du Parc	X
		Faire connaître et reconnaître les paysages	XXX
	1.2 Identifier, gérer et préserver le patrimoine	Compléter la connaissance du patrimoine naturel	XXX
		Protéger les espaces naturels d'intérêt majeur	XX
		Contribuer à la gestion du patrimoine courant	X
		Participer à la gestion de la faune et de la flore des Monts d'Ardèche	XX
		Mettre en valeur les sites naturels	X
	1.3 Le parc préserve et valorise son patrimoine géologique	Développer la documentation pédagogique	X
		Protéger et valoriser le patrimoine géologique	XX
	1.4 Le parc connaît, gère et préserve ses patrimoines culture et bâti	Compléter la connaissance et valoriser le patrimoine culturel	XXX
Protéger les éléments remarquables du patrimoine bâti			
Développer et coordonner les activités culturelles		XX	
2. Un territoire vivant (développement durable des activités)	2.1 Le Parc favorise une agriculture de qualité aux fonctions multiples	Favoriser le maintien et l'installation des agriculteurs	X
		Encourager la fonction environnementale de l'agriculture	XX
		Développer et promouvoir les productions agricoles de qualité	XXX
		Dynamiser la filière-bois	X
	2.2 Le Parc favorise une forêt de qualité aux fonctions multiples	Optimiser la gestion de l'espace et valoriser toutes les fonctions de la forêt	XXX
		Soutenir et améliorer l'exploitation forestière	XXX
	2.3 Le Parc soutient et valorise l'artisanat, le commerce et l'industrie	Favoriser l'installation de nouvelles activités	X
		Soutenir l'artisanat, le commerce et l'industrie	XX
		Améliorer l'environnement des entreprises	X
	2.4 Le Parc participe au développement d'un tourisme intégré, de qualité	Parfaire la connaissance du tissu économique	XX
		Favoriser les activités de découverte des patrimoines naturels et culturels	XXX
		Veiller à l'intégration des pôles touristiques majeurs	X
		Encourager la coordination et la professionnalisation	XX
	2.5 Le Parc accompagne le développement de certains sports et loisirs de pleine nature	Promouvoir le territoire	XXX
		Développer les activités de pleine nature	XX
	2.6 Le Parc coordonne et encourage les activités culturelles et l'expression artistique	Optimiser les gestions piscicoles et cynégétiques	
		Promouvoir les activités culturelles	XXX
		Encourager les échanges culturels	XXX
	2.7 Le Parc encourage les économie d'énergie et l'utilisation des ressources locales	Soutenir la création artistique	XXX
		Economiser les énergies	X
2.8 Le Parc participe au maintien et au développement des services à la population	Optimiser les micro-centrales hydroélectriques existantes		
	Développer les énergies renouvelables	X	
	Participer à l'optimisation des services aux populations	X	
2.9 Le Parc soutient les initiatives pour la création et l'amélioration du logement	Encourager la réinsertion sociale		
	Participer au maintien de l'offre de transports collectifs		
3. Un environnement préservé (maîtrise des activités)	3.1 Le Parc encourage un urbanisme cohérent	Optimiser l'offre de logement	
		Accompagner la planification urbaine	XXX
		Développer un urbanisme de qualité	XXX
		Participer à l'embellissement des centres urbains	
	3.2 Le Parc maîtrise l'affichage publicitaire et harmonise la signalétique	Participer aux études, encourager la recherche et communiquer	X
		Maîtriser l'affichage publicitaire	XXX
	3.3 Le Parc favorise l'intégration des réseaux	Harmoniser la signalétique commerciale et artisanale	XXX
		Poursuivre l'intégration des réseaux aériens	X
		Encourager l'intégration des paraboles	
	3.4 Le Parc maîtrise les sports motorisés	Soutenir l'amélioration du réseau routier	X
		Maîtriser l'impact des sports motorisés	XX
	3.5 Le Parc participe à la gestion de l'eau	Coordonner les procédures, confronter les expériences	
		Protéger et gérer les milieux aquatiques	
Accompagner les efforts en matière d'assainissement			
Participer à la distribution et sécurisation en eau potable			
3.6 Le Parc participe à une gestion optimale des déchets	Sensibiliser et former sur la gestion des rivières et zones humides	X	
	Avoir une vision globale de la problématique des déchets		
	Participer à la résoption des décharges sauvages	XX	
3.7 Le Parc maîtrise les créations ou extension de carrières et la recherche minière	Soutenir les initiatives novatrices		
	Informar, former, sensibiliser	X	
	Disposer d'un schéma prospectif et anticiper		
	Maîtriser l'impact des exploitations	X	
4.1 Le Parc développe l'action éducative	Préconiser les récupérations de matériaux		
	Former et sensibiliser les acteurs socio-professionnels et le grand public		
	Impulser et soutenir les actions éducatives	XXX	
	Encourager la création d'outils éducatifs	XX	
4.2 Le Parc écoute, informe et communique	Développer les initiatives de formation et de recherche	XX	
	Informar et former les acteurs locaux	XXX	
	Informar le grand public	XXX	
4.3 Le Parc partenaire des EPCI, villes-portes et territoires périphériques	Faire connaître la Charte du Parc	XX	
	Fédérer et s'appuyer sur les relais locaux	XX	
	Nouer des relations avec les territoires environnants	XX	

